



Le Président

**Communication du Président du Conseil régional  
à la Séance plénière  
Réunions des 20 et 21 octobre 2011  
Objet : Orientations Budgétaires 2012**

Conformément à l'article L 4311-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget, un débat a lieu au Conseil régional sur les orientations budgétaires.

Ce débat a pour but d'introduire une discussion sur la stratégie financière et budgétaire que la Région entend suivre dans la préparation du Budget primitif 2012, en tenant compte du contexte économique général, des informations financières connues au titre du projet de loi de finances, des évolutions juridiques induites par les divers textes adoptés par le Parlement depuis le vote du dernier budget, de l'impact des nouvelles générations de contractualisations signées par la Région et des évolutions réglementaires survenues depuis un an.

## SOMMAIRE

### INTRODUCTION

#### I – LES PRIORITES DE L’ACTION REGIONALE

- A – L'emploi, plus que jamais au cœur des préoccupations régionales
- B – La Région Centre, en marche vers un nouveau modèle de développement
- C – La solidarité, un besoin vital en période de crise

#### II – MALGRE UNE GESTION SAINTE ET RIGOUREUSE, LA REGION, SANS AUTONOMIE FISCALE, SUBIT LE GEL DES DOTATIONS DE L’ETAT

- A – Plus que jamais la responsabilité de porter les solutions face à un avenir incertain, les Régions voient leur autonomie et leur capacité à agir amputées par l’Etat
- B – Alors que les compétences transférées en 2004-2005 sont très mal compensées, l’Etat impose un gel des ressources des Régions
- C – Face au renchérissement du coût des emprunts, préserver une gestion financière saine au service des dépenses d’avenir et de la solidarité

#### III - ANNEXES

- Gestion pluriannuelle (annexe 1)*
- Soldes intermédiaires de gestion (annexe 2)*
- Comparaisons interrégionales (annexe 3)*

## INTRODUCTION

**Le budget 2012 s'inscrit dans un contexte national et international particulièrement menaçant.** D'une part, les effets de la crise financière, économique et sociale s'accroissent et appellent une refondation du modèle de développement économique, social et environnemental ; d'autre part, **notre collectivité pâtit gravement des décisions prises par l'état, qui la prive de son autonomie et obère sa capacité à agir.**

⇒ Depuis la suppression de la taxe professionnelle, plus de 90% des ressources de notre collectivité correspondent à des dotations d'Etat. La remise en cause du principe d'autonomie fiscale est aggravée pour les Régions par la suppression de toute ressource dynamique.

⇒ **Au nom de la règle d'or, le gouvernement prétend imposer aux collectivités des remèdes injustes et inadaptés pour combler le déficit qu'il a largement participé à creuser par ses largesses fiscales en direction des plus favorisés.** Loin de s'attaquer véritablement aux niches fiscales qu'il a lui-même créées sans impact positif pour l'emploi, il poursuit une politique de coupes aveugles qui conduisent à l'affaiblissement des services publics de l'éducation, de la santé, de la sécurité et pénalise les plus démunis de nos concitoyens.

⇒ Ainsi, le gouvernement entend mettre les collectivités territoriales à contribution pour réduire le déficit le plus élevé jamais atteint dans le budget de l'Etat. Elles sont pourtant loin d'en être responsables. **La part des collectivités territoriales représentait 8,2 % de la dette publique en 2009 avec une tendance à la baisse depuis 20 ans, tandis que celles-ci réalisent 75 % des investissements d'avenir. Est-il acceptable dans ces conditions de leur faire supporter les conséquences du surendettement de l'Etat ?**

⇒ D'une part, **les annonces budgétaires du gouvernement** confirment la poursuite du gel des dotations aux collectivités. Cela se traduira par une **diminution de nos dotations au regard de l'inflation observée, venant s'ajouter au coût non compensé des transferts de charges.** Ce seront très directement les investissements d'avenir vitaux dans notre région pour la formation, les lycées, l'université, la recherche, l'innovation, les transports, l'accès aux soins qui seront impactés. Pourtant ces investissements d'avenir constituent une réponse efficace aux défis de l'emploi et des services à la population.

⇒ D'autre part, l'approfondissement de la crise financière et économique observé actuellement accroît la **relativité des prévisions de recettes** et la tentation pour l'Etat de faire supporter plus encore aux collectivités cette baisse de recettes au travers de la baisse des dotations pèse comme une **lourde menace sur la préparation du budget.**

C'est dans ce contexte très préoccupant et pénalisant que la Région doit décider des orientations de son budget et apporter les réponses adaptées aux besoins de ses habitants. **Les difficultés sociales profondes nécessitent de renforcer nos actions de solidarité, les mutations économiques exigent des investissements pour l'emploi, l'innovation, la recherche, l'éducation, la formation professionnelle, la transformation écologique des activités.** Ce nouveau projet de société appelle de la part de notre région des réponses ambitieuses telles qu'elles sont mises en perspective dans le Schéma Régional d'aménagement et de Développement Durable du Territoire.

**Le budget 2012 priorisera la mise en œuvre des mesures d'avenir pour le développement régional conjuguant progrès social, croissance économique durable et préservation des grands enjeux de l'environnement.**

Parmi ces mesures essentielles l'aide destinée aux salariés concernés par les abonnements domicile-travail sera mise en œuvre et notre programme d'action en direction de la jeunesse sera développé. Les politiques novatrices initiées pour l'accès ou le retour à l'emploi, pour la qualification et la sécurité professionnelle seront consolidées.

Les priorités portées à la recherche, à l'innovation, au soutien des activités créatrices d'emploi et d'un développement régional équilibré et solidaire seront confortées. L'accès de tous au logement, à la santé, à des transports régionaux de qualité sont des préoccupations essentielles. Les efforts consacrés à la formation tout au long de la vie, au développement de l'économie verte, à la solidarité entre les générations et entre les territoires vont structurer ce budget.

L'enjeu du Débat d'Orientations Budgétaires concerne à la fois les ressources du budget et la capacité de la Région à prioriser ses engagements afin de répondre aux défis majeurs développés dans la suite de ce document.

**Alors que la Région subit la hausse des charges de fonctionnement qui pèsent sur son budget fortement (frais financiers, coût de l'énergie...) et que les dotations de l'Etat baissent, la Région doit maintenir ses interventions pour répondre à l'urgence économique, sociale et environnementale liée à la crise. Dans ce cadre, la Région sera certainement contrainte de situer la ressource liée aux cartes grises au niveau moyen des Régions.**

**L'équation financière est aujourd'hui de plus en plus difficile à résoudre, avec la charge nette des deux premiers actes de la décentralisation (en particulier le transport ferroviaire et les lycées), l'effet ciseau induit par la diminution des dotations de l'Etat et la dernière réforme fiscale particulièrement défavorable aux régions.**

**Gérer de manière particulièrement économe, refuser la facilité de l'endettement qui obère l'avenir, prioriser les dépenses d'avenir et de solidarité. Ces trois priorités guideront l'élaboration de notre budget.**

**François Bonneau**

## **I- LES PRIORITES DE L'ACTION REGIONALE**

### **A - L'emploi, plus que jamais au cœur des préoccupations régionales**

*En 2011, la progression du nombre de demandeurs d'emploi (101 032 fin juillet soit +3,6% dont 17 624 jeunes) a de nouveau été importante, dans un contexte marqué par la crise et l'absence d'une politique économique volontariste au plan national. Même si le taux de chômage en Région Centre reste inférieur à celui observé au niveau national, les tendances de l'emploi notamment dans l'industrie sont préoccupantes.*

*Face à cette situation, la Région poursuivra en 2012 sa mobilisation en faveur des publics les plus fragilisés, notamment les jeunes et les adultes demandeurs d'emploi.*

#### **1. La formation professionnelle, une passerelle pour l'emploi**

##### a. - Des mesures d'urgence économique et sociale

Les **Visas « compétences jeunes »** ont connu une progression du nombre de leurs bénéficiaires en 2011. Cette mesure qui s'adressait aux jeunes post bac a été étendue à tous les jeunes quelque soit le niveau.

Le **Contrat Régional pour l'Emploi et la Qualification (CREQ)**, dispositif expérimental, a été lancé en 2011 pour une durée de deux ans. S'adressant aux jeunes sans qualification et les plus éloignés de l'emploi, il consiste à offrir un service intégré, mobilisant et fédérant de nombreux acteurs sur le territoire. Il comporte des phases d'accompagnement, de construction de projets professionnels, d'insertion, de formation et de suivi jusqu'à l'emploi et dans l'emploi. Des prestations de restauration et d'hébergement sont mobilisées en tant que de besoin. En 2012, 420 jeunes aborderont la phase formation-qualification.

Le **Pacte de Continuité Professionnelle (PCP)** a été adopté en avril 2011. Plusieurs conventions ont d'ores et déjà été signées : OPCA –Bâtiment, travail temporaire, sanitaire et social, insertion par l'économique, culture ou Agefos-pme. Ce pacte permettra d'apporter des solutions aux salariés fragilisés par la crise ou les restructurations (par exemple pour l'entreprise Mame à Tours).

##### b. - Le renforcement de l'offre de formation professionnelle

2011 a vu la signature du CPRDF (Etat-Région-Rectorat). Un certain nombre d'actions vont découler de ce contrat, dont la mise en place du **fonds d'innovation pédagogique**. Ce fonds permettra d'aider l'appareil de formation régional à se structurer en améliorant la qualité de l'offre pour la rendre plus adaptée aux besoins des actifs (modularisation, individualisation, formation ouverte à distance, etc.)

Enfin, 2012 verra la mise en œuvre du Contrat d'Objectifs et de Moyens pour l'apprentissage pour les années 2011-2015 (70 Millions d'Euros apportés par Etat, 70 Millions d'Euros par la Région). Le protocole a été signé en juillet 2011 au Conseil Régional.

#### **2. La Région, chef de file en matière de développement économique**

##### a. - L'emploi

Les grandes actions menées actuellement par la Région ont tout lieu d'être poursuivies, puisqu'elles répondent efficacement à des besoins qui perdurent. La mobilisation en faveur de l'emploi restera prioritaire, avec des mesures emblématiques tels que « **10 000 emplois non délocalisables** », vouée à soutenir les créations d'emplois durables dans les petites entreprises et au sein du secteur associatif, ou encore « **10 000 parrains vers l'emploi** », qui consiste en un accompagnement personnalisé, proposé aux jeunes.

## b. - L'entreprise

La Région continuera en 2012 à accompagner la création, mais aussi le développement des entreprises (formation, recherche, innovation, export). La Région va par ailleurs poursuivre son action en faveur de la structuration des filières, sous forme d'**actions collectives, de clusters ou de pôles de compétitivité**.

En matière d'artisanat, les aides CREATEM et FREMA ont produit des effets très positifs. Une adaptation globale de la politique de l'artisanat était cependant nécessaire. Désormais, les **Cap'artisanat développement et Cap'artisanat création** remplacent ces dispositifs, et 2012 verra leur plein développement. Ils correspondent davantage à la variété des besoins des petites entreprises et les demandes sont simplifiées.

## c. - La Recherche et l'innovation

La Région a fait de l'innovation une priorité du développement de notre territoire. Cet engagement se traduit par la mise en œuvre de moyens financiers importants et croissants. La part consacrée à la recherche dans le budget régional continue sa progression et nous poursuivons notre effort dans ce domaine malgré une situation budgétaire tendue.

Les **contrats d'appui aux projets** ont fait leurs preuves et doivent être perpétués. De même, le **« Diagnostic Innovation Croissance »**, introduit en 2011 et qui est un réel succès, va être poursuivi, sa diffusion départementale reposant sur l'Agence Régionale pour l'Innovation et le Transfert de Technologies (ARITT). Il tend à détecter les nouveaux projets d'innovation et à apporter aux entreprises un accompagnement qui leur est adapté. De même, se poursuivent les dispositifs : de détection des projets et d'accompagnement, et de lancement des activités économiques par le fonds d'amorçage.

Le **fonds d'investissement pour l'économie verte** a connu ses premières avancées en 2011, notamment avec la création d'une Société d'Economie Mixte immobilière en Indre-et-Loire. L'année à venir devrait voir l'aboutissement du partenariat entre la Région, la Banque Européenne d'Investissement et les banques régionales, qui permettra d'injecter plusieurs centaines de millions d'euros dans le développement de l'économie verte.

## d. - L'Agriculture

Les Cap'filières se poursuivent. Le programme **« Manger sain, manger proche »** va pouvoir se développer en 2012, afin de favoriser la consommation des produits locaux dans la restauration, notamment scolaire, tout en favorisant l'information du grand public

## **B - La Région Centre, en marche vers un nouveau modèle de développement**

*L'évolution de nos modes de vie conduit inéluctablement à une raréfaction des ressources de la planète. Cette situation implique que l'ensemble des acteurs publics et privés transforment profondément leurs modes de fonctionnement.*

*La Région Centre, qui a été l'une des premières à prendre en charge le secteur des trains express régionaux, a souhaité se doter de nouveaux outils en matière de préservation de l'environnement.*

### **1. Le transport ferroviaire, un modèle pour les déplacements doux**

La Région Centre agit en permanence pour le développement du transport ferroviaire pour répondre aux besoins de déplacement des habitants, aménager durablement le territoire régional, contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet et réduire la consommation des énergies fossiles.

Autorité organisatrice des transports régionaux de voyageurs, **elle investit pour assurer la qualité du service public**. En 2012 elle augmentera de 16% la capacité supplémentaire sur la desserte Chartres-Paris afin d'offrir de meilleures conditions de transport aux Euréliens.

La Région poursuivra le programme d'investissements dans la modernisation des infrastructures ferroviaires dans le cadre du Contrat de projets Etat/Région 2007-2013. Les travaux pour la réouverture au trafic de voyageurs entre Chartres et Voves, qui permettront de relier dans un premier temps Chartres à Tours, vont se poursuivre en 2012.

La Région mettra en œuvre dès le 1er janvier 2012 **l'aide au déplacement pour les trajets domicile-Travail**. Cette mesure concernera tous les habitants de la Région qui empruntent le train pour aller sur leur lieu de travail, dès lors qu'ils souscrivent un abonnement. Sur la base d'un trajet en seconde classe et en TER, le coût sera limité à 75 euros.

## **2. Le Plan énergie-climat, une réponse aux enjeux planétaires**

Face à la raréfaction des énergies fossiles et à l'impératif de diminuer fortement les émissions de gaz à effet de serre (GES), **la Région a adopté en 2011 un plan énergie-climat**. Ce plan est un axe fort du SRADDT. Il vise à diminuer la production de GES de 40% d'ici 2020, en agissant sur les différents secteurs émetteurs (bâtiment, agriculture, industrie, transport) et en développant la production d'énergie renouvelable.

L'année 2012 sera la première année d'application de ce plan. Nous amplifierons les efforts de soutien à **l'isolation des bâtiments, à la construction et à la rénovation de bâtiments à très faible consommation d'énergie**, en utilisant des matériaux à faible bilan carbone. En particulier nous soutiendrons l'efficacité énergétique dans le logement social, développerons l'accès des maîtres d'ouvrage au crédit, la sécurisation des diagnostics thermiques et des actions luttant contre la précarité énergétique.

L'aide aux actions de formation et de structuration des professionnels du bâtiment complètera ce dispositif. Nous soutiendrons les initiatives de sensibilisation et la réalisation de plans énergie-climat des collectivités territoriales et des actions d'animation dans le secteur du transport et des secteurs économiques émetteurs.

De plus, nous amplifierons notre soutien aux énergies renouvelables en finançant plus fortement la géothermie, le solaire thermique et la méthanisation.

Enfin, la Région mettra en place son **plan énergie territorial** en accentuant son action pour isoler les lycées, réduire les émissions de gaz à effet provoqués par la restauration des lycéens et les transports de ses agents.

## **3. Une Stratégie régionale pour la biodiversité**

Face à l'érosion de la biodiversité, la Région a décidé de mettre au point une stratégie régionale pour la biodiversité, afin de devenir une région à biodiversité positive. En cohérence avec le SRADDT, il s'agit de **faire évoluer chaque politique de la Région pour qu'elle intègre l'objectif de préserver la biodiversité**. Il conviendra de développer la connaissance et de sensibiliser tous les publics aux enjeux de la biodiversité, d'inscrire la biodiversité dans une dynamique de développement économique, scientifique et technique et de maintenir et reconquérir la biodiversité en mobilisant l'ensemble des acteurs régionaux.

Plus particulièrement, en 2012, la Région renforcera son appui aux dispositifs d'éducation à l'environnement et aux actions de recherche et d'innovation permettant une meilleure connaissance de la biodiversité régionale et favorisant sa prise en compte.

## **C - La solidarité, un besoin vital en période de crise**

*La politique menée par la Région s'est fixé pour objectif majeur de promouvoir la solidarité entre les générations et les territoires. Consciente du rôle que peuvent jouer les jeunes générations pour son développement futur, elle a imaginé de nombreux dispositifs pour faciliter leur intégration.*

*Parallèlement, elle s'efforce de répondre aux problématiques posées par le vieillissement de la population, la disparition des services publics ou la difficulté d'accès au logement.*

## 1. Soutenir la jeunesse pour préparer l'avenir

### a. - Les Lycées et centres de formations des apprentis

L'engagement de la Région auprès des lycées ne faiblit pas, au travers notamment de l'amélioration des conditions d'accueil, de l'attractivité de la restauration scolaire (**label Self O Centre, développement du bio**) ou de la mise en œuvre en 2012 de nouvelles orientations de la politique de prévention santé des lycéens.

La Région, malgré un budget contraint, assume les conséquences de la réforme des filières générales et technologiques, imposée par l'Etat sans tenir compte des investissements lourds en matériel réalisés par les régions ces dernières années. C'est une facture de plus de 5 millions d'euros à laquelle la Région doit faire face en 2011 et 2012 pour l'aménagement des locaux et l'acquisition des équipements.

Elle poursuivra son engagement en faveur de l'égal accès à l'éducation, avec la **gratuité totale des manuels scolaires**, la suite de l'expérimentation des manuels numériques pour 10 lycées, l'aide au premier équipement professionnel, l'aide à la restauration scolaire pour les familles en difficulté.

En matière d'accompagnement éducatif, la Région consolidera sa démarche « **Assure ta rentrée** » et généralise « **Assure ton année** » afin de lutter contre le décrochage scolaire et de permettre un suivi des jeunes tout au long de l'année, en liaison avec les partenaires institutionnels et professionnels. Elle participe au dispositif « **Assure ton avenir** », dispositif mis en place par l'Etat, qui reconnaît le rôle pilote de la Région Centre au plan national.

Elle poursuivra son soutien au projet Net O Centre avec l'aide aux devoirs en ligne, en l'étendant à de nouveaux lycées. Les actions éducatives visant à valoriser les talents individuels des élèves seront toujours favorisées, en privilégiant les initiatives et la participation des lycéens et en introduisant une catégorie supplémentaire au dispositif « lycéens citoyens » : l'Agenda 21.

La politique d'information et d'orientation progresse au fil des années vers une plus grande uniformité de prestations et de lisibilité. Ainsi, en 2012, tous les forums se dénommeront « **Forums de l'orientation** » et la plupart seront ouverts aux collégiens et aux lycéens.

### b. - L'Enseignement supérieur

La Région Centre amplifiera son soutien au **Pôle Régional d'Enseignement Supérieur Centre Val de Loire Universités** qui rassemble nos deux universités et les écoles de la région. Dans un monde de l'enseignement supérieur en pleine mutation, face aux enjeux économiques, le PRES permet de renforcer et de développer à la fois nos capacités de formations et de recherche en région, accroissant la visibilité internationale et la cohérence de l'enseignement supérieur sur notre territoire.

La Région poursuivra son engagement pour accompagner les étudiants : **Ordicentre, mobilité internationale, aide à la complémentaire santé, mesure TER Bac +**.

Elle soutiendra le concours **CREA CAMPUS** qui a pour objectif de susciter chez les étudiants, de niveau supérieur à bac + 2, le goût d'entreprendre et leur permettre de tisser des relations avec des chefs d'entreprise. Ce concours poursuit son élargissement sur les départements de la région.

### c. - Parcours d'Europe

L'année 2012 verra la mise en place du « Parcours d'Europe ». Le « Parcours d'Europe » illustre la stratégie de la Région Centre en faveur de **la mobilité européenne des jeunes** et s'articule autour de grands objectifs, conçus comme autant d'étapes de l'accompagnement à la mise en œuvre d'un projet de mobilité européenne.

Le « Parcours d'Europe » a pour vocation à mieux faire connaître les possibilités offertes par la Région Centre aux jeunes qui veulent découvrir l'Europe (les Jumelages, Tran's Europe Centre, Euro

Métiers Centre, Mobicentre). Aujourd'hui, ces dispositifs permettent d'accompagner 10.500 jeunes par an pour un budget de 5 millions d'€. Le « Parcours d'Europe » donnera une valeur plus grande de leur expérience de mobilité européenne, notamment dans la perspective de leur insertion professionnelle.

## **2. Santé, logement, monde rural : nouveaux enjeux de l'aménagement du territoire**

### a. - Les maisons de santé pluridisciplinaires

Après l'adoption de sa stratégie régionale de santé, la Région poursuit son effort en faveur de l'accès aux soins pour tous sur tout le territoire. **30 Maisons de santé** ont été engagées et soutenues depuis le début de cette mesure. L'année 2012 sera l'occasion pour la Région Centre en partenariat avec l'Etat et l'ARS de soutenir une dizaine de MSP. **L'objectif est d'arriver à 50 à la fin du CPER.**

### b. - Un programme régional de logement social

Une politique régionale volontariste de réponse aux attentes de la population en termes de qualité de logements sera initiée en 2012. A travers cette nouvelle politique, l'exécutif régional souhaite plus particulièrement agir pour **aider à la diminution de la facture énergétique des locataires**, particulièrement dans le parc locatif social.

### c. - Les contrats territoriaux

2012 verra plus de la moitié des Pays et des Agglomérations de la région Centre engagés dans un **Contrat Territorial de 3ème génération**. Ainsi sera poursuivi l'effort de la collectivité pour un aménagement durable, solidaire et concerté du territoire.

Cela se traduira notamment par la prédominance des crédits consacrés au maintien et au renforcement des services à la population. Ces projets soutenus financièrement par le Conseil Régional concernent **l'amélioration de la qualité de vie** de nos concitoyens (garde d'enfants, maison de santé pluridisciplinaire, maison de service, maintien à domicile de personnes âgées, EHPAD...). Pour autant, sur cette thématique comme sur de nombreuses autres, la Région Centre ne saurait se substituer au désengagement de l'Etat sur les territoires (espaces ruraux comme quartiers d'habitat social).

D'autre part, à travers la 3ème génération de Contrats Territoriaux, l'exécutif régional, en matière d'Aménagement du Territoire, s'est fixé notamment pour objectifs la réduction de la consommation énergétique des collectivités infrarégionales (« plan isolation » des bâtiments publics) ou encore la préservation de la biodiversité. Cela se traduira par une augmentation significative des crédits dévolus à ces thématiques.

Concernant le soutien de la collectivité aux opérations de renouvellement urbain, la Région Centre s'est engagée, aux côtés de l'ANRU, à hauteur de 100 millions d'euros. 60% de ces crédits sont aujourd'hui engagés et cet effort sera poursuivi pour l'année à venir.

### d. - La politique des territoires ruraux

En 2012, le dispositif **ID en Campagne** sera étendu sur l'ensemble des territoires concernés, soit 22 pays. Il se concrétisera par le lancement de 2 nouveaux appels à initiatives.

Parallèlement, dans le cadre du **Réseau Rural Régional (RRR)**, 3 initiatives retenues par appel à projet seront menées entre sept. 2011 et déc. 2012. Deux d'entre elles seront consacrées à la biodiversité, une à la gestion du foncier agricole. Un colloque est prévu à l'automne 2012 sur le thème du foncier.

### **3. La culture et le sport**

#### **a. - Les projets culturels de territoires**

En 2012, les Projets Artistiques et Culturels de Territoires seront mis en place. Ce nouveau dispositif vise à poursuivre l'irrigation et **l'aménagement culturel du territoire régional**, notamment sur les territoires ruraux, prenant en compte la spécificité des territoires et favorisant la solidarité entre les acteurs.

Il permettra également de soutenir la notion de projet artistique et culturel à l'échelle d'un territoire et la diversité de l'offre culturelle en développant de nouveaux axes : la conquête de nouveaux espaces pour la culture (entreprise, lieux de patrimoine, etc.) ; la conquête de nouveaux publics (notamment empêchés) ; la diffusion des compagnies et ensembles portés par la Région ; la présence des artistes sur les territoires.

Il visera enfin à **impliquer davantage les citoyens** dans la vie culturelle locale et à développer une politique culturelle à l'échelon intercommunal.

#### **b. - Le Réseau de l'économie créative**

L'année 2012 sera consacrée à la réalisation d'une étude-action pour la création d'un réseau de l'économie créative en région Centre. A la frontière du champ entre l'économie et la culture, les industries créatives sont aujourd'hui considérées comme **un des moteurs du développement et de l'attractivité des territoires**.

Ces industries créatives sont composées de plusieurs secteurs d'activité économique : les « industries culturelles » (productions cinématographiques et audiovisuelles, musique, éditeurs de livres et de presse, imprimerie, multimédia, artisanat d'art), des secteurs connexes qui fondent leurs productions sur l'esthétisme et les références culturelles (architecture, design, mode, publicité) et les activités de création de logiciels et d'applications internet.

**La région Centre compte environ 11 000 emplois créatifs**, ce qui la place en 11<sup>ème</sup> position nationale, première région du Grand Bassin Parisien, hors Ile de France. La Région Centre entend structurer et développer un « réseau de l'économie créative » afin de favoriser la mise en relation de tous les créatifs, de nourrir les synergies, les idées nouvelles et faciliter ainsi l'émergence de projets concrets créateurs de richesses et d'emplois. A plus long terme, on pourrait voir émerger, sur un ou plusieurs secteurs plus précis, des clusters thématiques.

#### **c. - La pratique sportive**

La Région a construit sa politique sportive comme **une réponse aux déséquilibres sociaux et géographiques**. Elle amplifiera en 2012 son soutien aux jeunes athlètes, notamment par l'intermédiaire des Pôles Espoirs, et aux clubs de haut niveau, et consolidera les collaborations qu'elle a nouées avec les acteurs du mouvement sportif.

Parallèlement, elle poursuivra sa politique en matière d'infrastructures, qui vise à faciliter l'accès de chacun à la pratique sportive.

## **II. Malgré le gel des ressources régionales imposé par l'Etat, la Région Centre maintient une gestion saine et rigoureuse de ses finances**

Au moment où la Région lance son débat d'orientation budgétaire, le gouvernement engage la deuxième année du programme de stabilité (loi de programmation des finances publiques pour 2010-2014), induisant un gel de ses dotations aux collectivités locales. Ce programme avait initialement été construit en retenant une croissance de 2,25% en 2012 et 2,5% en 2013 et une inflation de 1,75%.

La très faible croissance observée depuis cet été conduit l'Etat à revoir à la baisse ses prévisions économiques : à ce jour, la perspective est de 1,6% de croissance du PIB en 2012, contre 2,25% prévus avant l'été. Les effets cumulés de la crise financière mondiale et des déficits publics record ont en effet fragilisé la faible reprise du premier trimestre.

Aussi, compte tenu de ces éléments de contexte nouveaux, et afin de respecter l'engagement de réduire le déficit public à hauteur de 3% du PIB pour 2013 (7% en 2010 et objectif de 5,7% et 4,6% en 2011 et 2012), l'Etat impose une norme d'évolution de ses dépenses à 0,8% maximum par an (hors mesures de relance).

**Le plan d'austérité en cours de finalisation au niveau de l'Etat induirait une perte de ressources importante pour les collectivités locales (700 M€ si la baisse des concours de l'Etat de 1% était confirmée).**

**En cas de baisse plus importante, la Région, privée de toute autonomie fiscale et de marge de manœuvre sur ses charges de fonctionnement, serait contrainte de réduire ses dépenses d'investissement afin de ne pas recourir d'avantage à l'emprunt.**

### **A. Plus que jamais la responsabilité de porter les solutions face à un avenir incertain, les Régions voient leur autonomie et leur capacité à agir amputées par l'Etat**

L'autonomie fiscale des régions s'amenuise au fil des réformes. Alors même que l'échelon régional est de plus en plus reconnu pour sa pertinence et sa capacité à relever les défis de l'avenir (avec les missions que sont le développement économique, l'aménagement du territoire ou la formation professionnelle, ainsi que son intervention de plus en plus forte dans l'innovation, la recherche ou l'enseignement supérieur), l'Etat n'a cessé de la priver de son pouvoir décisionnel et d'amputer ses capacités financières.

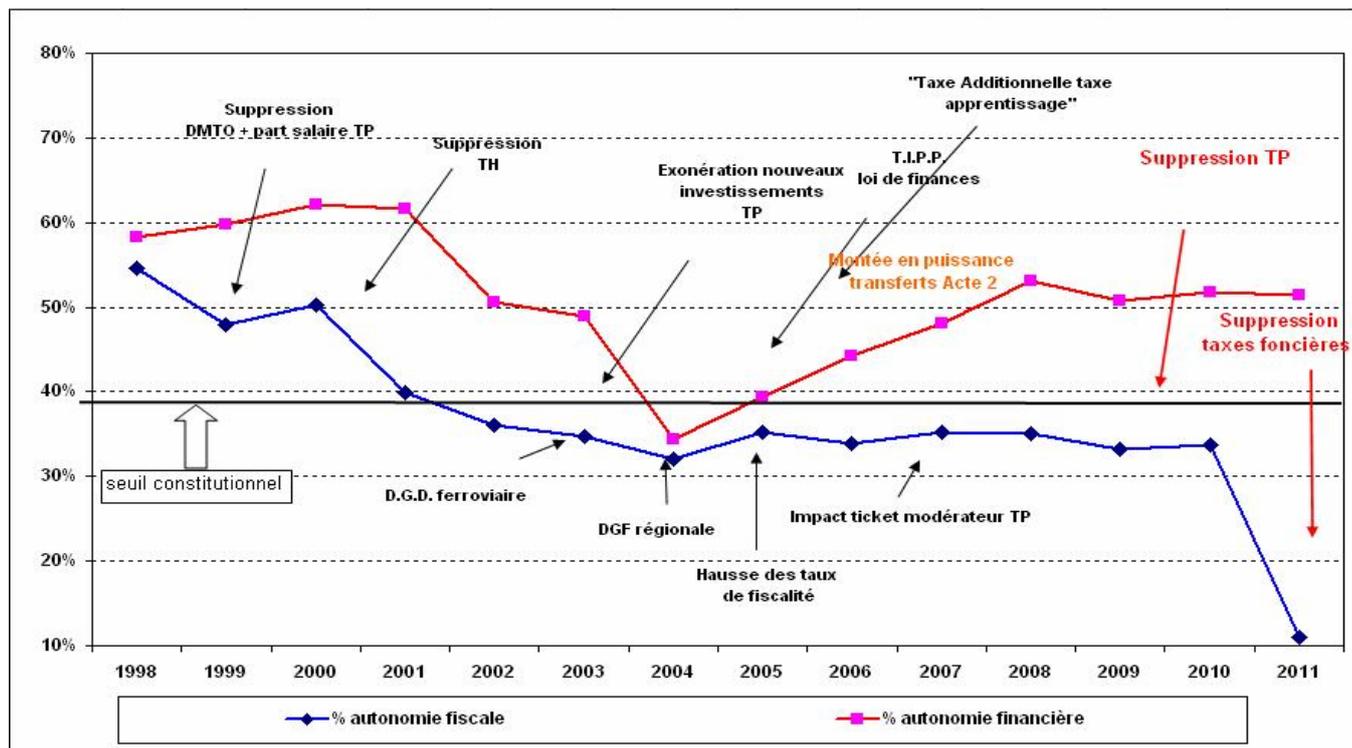
En effet, d'un côté, la Région se retrouve dans une situation de très grande dépendance financière vis-à-vis de l'Etat (puisque la quasi-totalité de sa fiscalité a été remplacée par des dotations), et de l'autre, à l'heure où le gouvernement prône la simplification des financements, celui-ci ne cesse de se désengager ou de chercher des financements croisés auprès des régions et départements.

#### **1) Une quasi-disparition de l'autonomie fiscale des régions**

Pour les régions **la réforme de la taxe professionnelle représente un bouleversement à la fois brutal et fondamental** : en une seule année, leurs recettes de taxe foncière sur le bâti et le non-bâti, ainsi que de taxe professionnelle, ont été transférées aux départements et au bloc communal. En lieu et place, elles perçoivent désormais une fraction de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), des impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux télécoms et de réseaux ferroviaires (IFER), une dotation de compensation des ressources de la taxe professionnelle (DCRTP), ainsi qu'un fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR).

**Cette réforme ampute considérablement l'autonomie fiscale de la Région.**

## Chronologie de la disparition de l'autonomie fiscale de la Région :



**L'autonomie financière** est définie constitutionnellement et précisée par une loi organique : **les recettes fiscales et les autres ressources propres des collectivités doivent représenter une part déterminante de l'ensemble de leurs ressources**. Les ressources propres sont constituées du produit des impositions de toute nature dont la loi autorise les collectivités locales à fixer l'assiette, le taux ou le tarif, ou dont elle détermine par collectivité le taux ou une part de l'assiette.

**Premier paradoxe**, cette définition inclut des ressources de nature fiscale dont la Région ne détermine ni le taux, ni l'assiette et qui s'apparentent, de ce fait, à des quasi-dotations (c'est le cas de la part compensation de la TIPP).

**Second paradoxe**, la « part déterminante » des ressources, définie en 2003 pour chaque catégorie de collectivités, est inférieure à 50% pour les Régions.

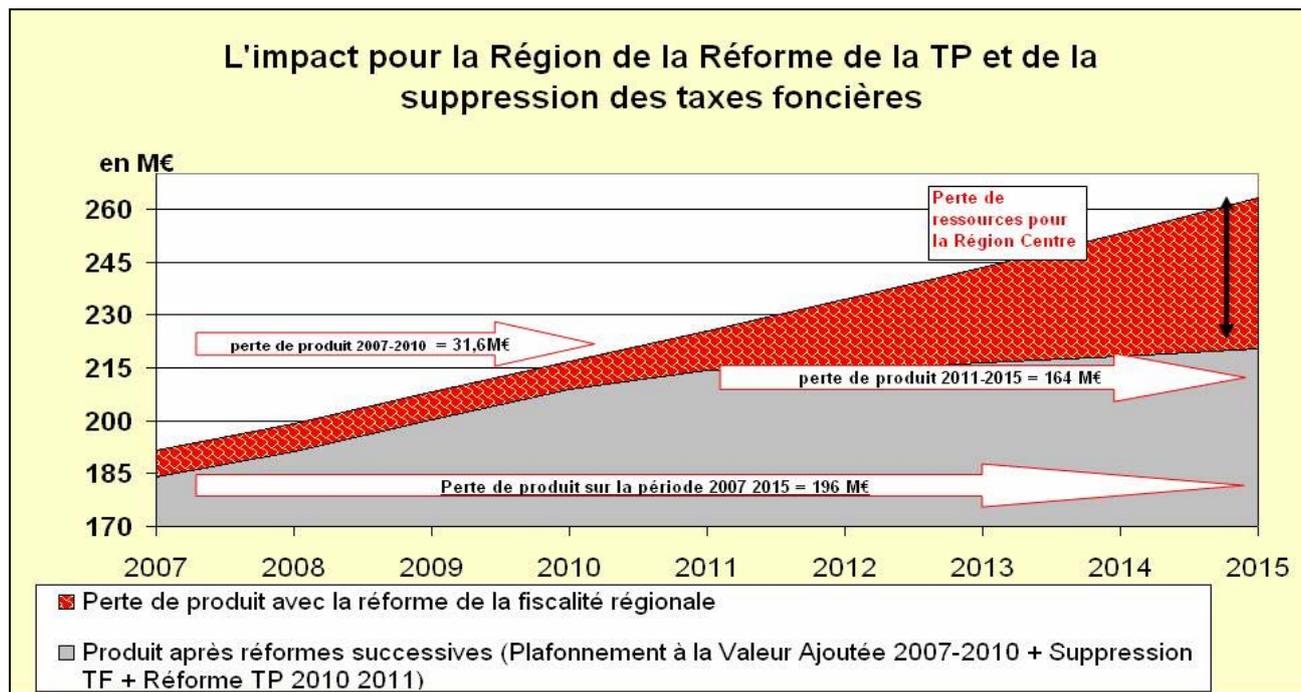
**L'autonomie fiscale** de la Région est limitée aux ressources fiscales pour lesquelles elle dispose du pouvoir de voter les taux : les cartes grises, la modulation et la majoration Grenelle de la TIPP (**11% des ressources régionales**).

⇒ Les réformes fiscales, sur la période 2007-2015, auront ainsi coûté 196 M€ à la Région, soit l'équivalent des 2/3 d'une année d'investissement.

En millions d'euros	2011	2012	2013	2014	2015
Pertes annuelles sur les ressources de substitution de la TP et des TF	16,5	25,4	32,9	40,7	48,9

Alors que chaque année, le produit de la fiscalité directe, avec les rôles supplémentaires, augmentait de 10 M€ en moyenne, le nouveau panier de ressources

ne devrait évoluer, dans le meilleur des cas, que de 2 M€ par an environ et seulement à partir de 2013.



Face à cette situation, l'ARF a décidé de réagir et a sollicité le gouvernement pour que des ressources plus dynamiques remplacent le nouveau panier.

**2) Un nouveau panier de ressources remplaçant la taxe professionnelle et les taxes foncières complexe et faiblement dynamique**

Les Régions sont pénalisées par la réforme de la fiscalité locale et l'allocation d'un nouveau panier de recettes peu évolutif. En effet, la dynamique des assiettes fiscales des ressources de remplacement est :

- soit dépendante de la conjoncture, comme la valeur ajoutée dans le cas de la CVAE,
- soit négative, comme les répartiteurs de la boucle locale cuivre dans le cas de l'IFER « télécommunications ».

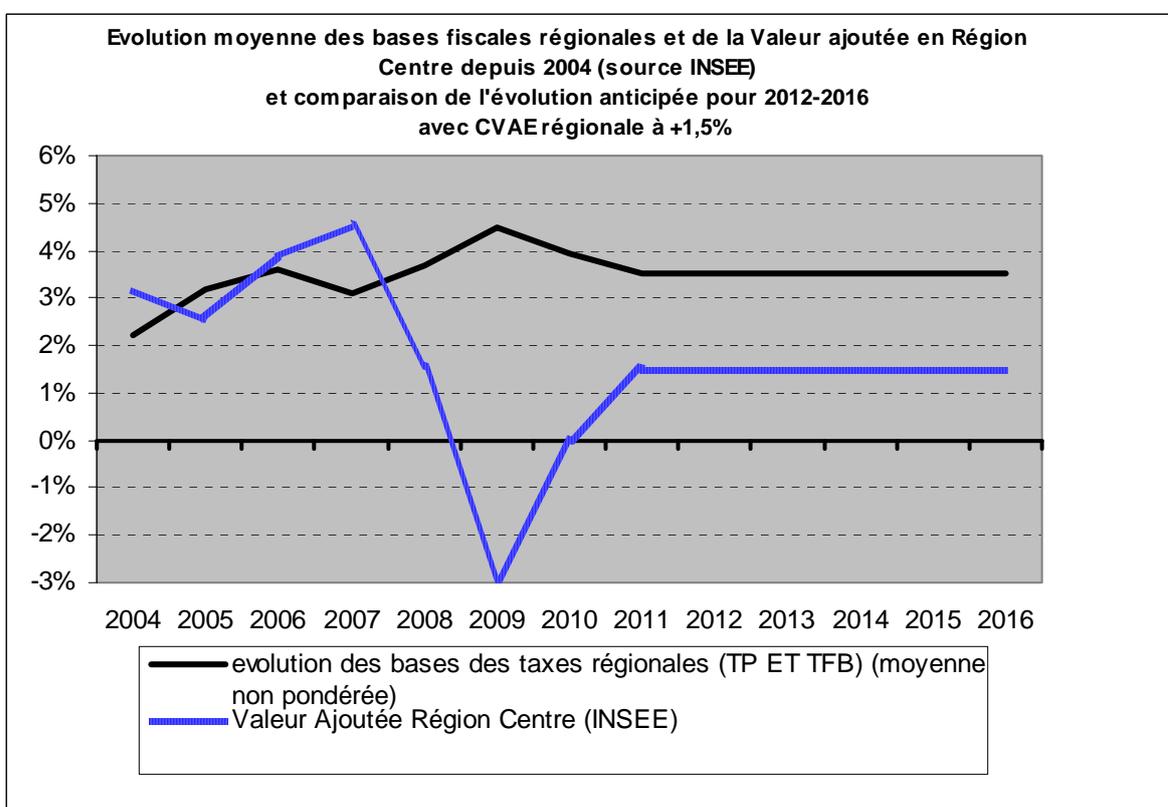
En M€		En M€	
<b>FISCALITE DIRECTE AVANT REFORME:</b>	<b>208,8</b>	<b>RESSOURCES PREVISIONNELLES 2011</b>	<b>208,8</b>
TFB	79,4		0
TFNB	0,8		0
TP	136,6	FNGIR	51,8
- ticket modérateur	8,031	DRCTP	20,1
<b>TOTAL TP</b>	<b>128,6</b>	<b>IFER</b>	<b>18,0</b>
		<b>CVAE</b>	<b>119,0</b>
<b>TOTAL FISCALITE</b>	<b>208,8</b>	<b>TOTAL FISCALITE</b>	<b>136,9</b>
<b>FISCALITE AVEC POUVOIR DE TAUX</b>	<b>208,8</b>	<b>FISCALITE AVEC POUVOIR DE TAUX</b>	<b>0</b>

Ces données n'intègrent pas les rôles supplémentaires perçus chaque année (entre 3 et 4 M€), et nous ne savons pas aujourd'hui s'ils seront intégrés dans l'assiette de « ressources avant réforme ».

**Ainsi, la fiscalité directe régionale qui existait jusqu'à la réforme n'est désormais couverte que par 65% de « fiscalité » nouvelle (non évolutive), le complément étant constitué de dotations qui sont figées dans le temps.**

Seule la CVAE, qui représente 56% de l'ensemble de ce nouveau panier de recettes, est susceptible d'évoluer à la hausse à condition que la croissance soit au rendez-vous. Le rapport de la mission Durieux sur l'impact de la réforme de la fiscalité locale, remis au mois de mai 2010 au Premier Ministre, très optimiste sur l'évolution des nouvelles bases fiscales des collectivités, n'en évoquait pas moins « **des ressources plus fluctuantes et dépendantes de la conjoncture économique, particulièrement pour les Régions** ».

Le graphique ci-dessous montre bien la dépendance à la conjoncture de la CVAE, ainsi que son moindre dynamisme dans le temps.



**Les IFR apparaissent ainsi comme des impositions au dynamisme incertain**, tant pour l'Imposition forfaitaire sur le matériel roulant du réseau ferré national, dont l'évolution de l'assiette est difficilement quantifiable, que pour l'IFER « télécommunications » dont l'évolution est prévue à la baisse.

En revanche, il est certain que **les dotations, DCRTP et FNGIR, seront bel et bien figées.** :

↳ La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) correspond au montant de la compensation financière permettant de garantir le maintien du niveau global des ressources après réforme : elle est répartie au prorata de la perte initiale de ressources occasionnée par la réforme.

↳ Le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) est alimenté quant à lui par les régions dont le niveau de ressources après réforme est supérieur au niveau constaté avant réforme : il est réparti au pro rata de la perte initiale de ressources occasionnée par la réforme.

A cette atonie des nouvelles ressources, s'ajoute une **perspective à la baisse des recettes traditionnelles que constituent la TIPP et les cartes grises**, tant du fait de la volatilité du prix des carburants que des politiques environnementales incitatives.

### **3) Les incertitudes sur l'évolution des nouvelles ressources et les futurs mécanismes de péréquation**

**La seule ressource ayant un potentiel dynamique, la CVAE, n'évoluerait pas avant 2013.** En effet, la Région ne bénéficierait pas d'un effet bases sur la CVAE en 2011 ni même en 2012, d'après un projet de décret qui sera discuté prochainement au Comité des Finances Locales. La valeur ajoutée 2011 et 2012 serait calculée à partir des données 2010 définitives.

De plus, alors que le gouvernement annonçait une hausse de la CVAE nationale d'environ 4,5% par an, une analyse de la progression de la Valeur Ajoutée montre que ce niveau est rarement atteint. Il se situe en moyenne à 2,81% ces 5 dernières années. La valeur ajoutée régionale sur le territoire régional est généralement inférieure à la valeur ajoutée nationale : sur 5 ans, elle se situe à 1,90% et elle a baissé de 3% en 2009.

**D'autre part, les mécanismes de péréquation de la CVAE ne sont toujours pas arrêtés.**

### **4) La réforme fiscale proposée par l'ARF : de nouvelles ressources pour les régions**

Depuis le début de l'année 2011, un travail commun entre l'ARF et les services de l'Etat a été engagé pour **infléchir les conséquences de la réforme fiscale sur les régions**, en cherchant de nouvelles ressources régionales.

Le premier objectif est de **restaurer une dynamique des ressources**, en privilégiant des recettes ayant un lien avec les compétences régionales. **Trois domaines de taxation sont aujourd'hui envisagés : les transports, l'apprentissage et le numérique.**

Pour les transports, 2 pistes sont préconisées :

- l'extension du versement transport aux régions
- la mise en place d'une IFER sur les sociétés d'autoroute

L'idée de supprimer l'exonération de TIPP sur le kérosène consommé sur les vols intérieurs a également été avancée.

En matière d'apprentissage, compte tenu du rôle majeur de la Région, il ne serait pas illégitime que les recettes fiscales liées à cette politique soient affectées intégralement aux régions. Le groupe de travail préconise qu'à charge fiscale constante pour les entreprises, le taux de la Contribution pour le Développement de l'Apprentissage (CDA) soit majoré, avec une baisse parallèle de la Taxe d'Apprentissage (TA).

Enfin, le rôle structurant de la Région en matière d'Aménagement du territoire, et de plus en plus, l'action en faveur du déploiement numérique, amènent à poser l'hypothèse d'une taxe numérique. Plusieurs pistes sont aujourd'hui envisagées : la modification de l'actuel IFER Telecom, la mise en place d'une contribution de solidarité numérique, ou l'instauration d'une taxe sur les flux numériques.

L'approche actuellement mise en place par l'Etat qui positionne les opérateurs uniquement là où la densité est suffisante pour assurer un investissement immédiatement rentable, et

l'intervention publique sur des secteurs peu denses pose très nettement et de manière urgente la question de la ressource financière qui permettra de porter ce développement.

Pour restaurer l'autonomie fiscale des régions, un rapport du sénateur Edmond Hervé, de juin 2011, préconise – en prenant acte de ce que les régions sont autorités organisatrices des transports – que leur soit versé une part, encadrée, du versement transport. Le Sénat propose également la perception d'une part de la TVA.

**B. Alors que les compétences transférées en 2004-2005 sont très mal compensées, l'Etat impose un gel des ressources des Régions**

**1- Le gel, voire la diminution des dotations jusqu'en 2013**

Les dotations globales de l'Etat versées aux collectivités locales sont gelées depuis 2011 et devaient l'être jusqu'en 2013, ce qui s'est traduit **dès 2011 par une diminution pour les régions (en 2011, la DGF a baissé de 0,12% et les dotations de compensation de fiscalité de 22,6%)**.

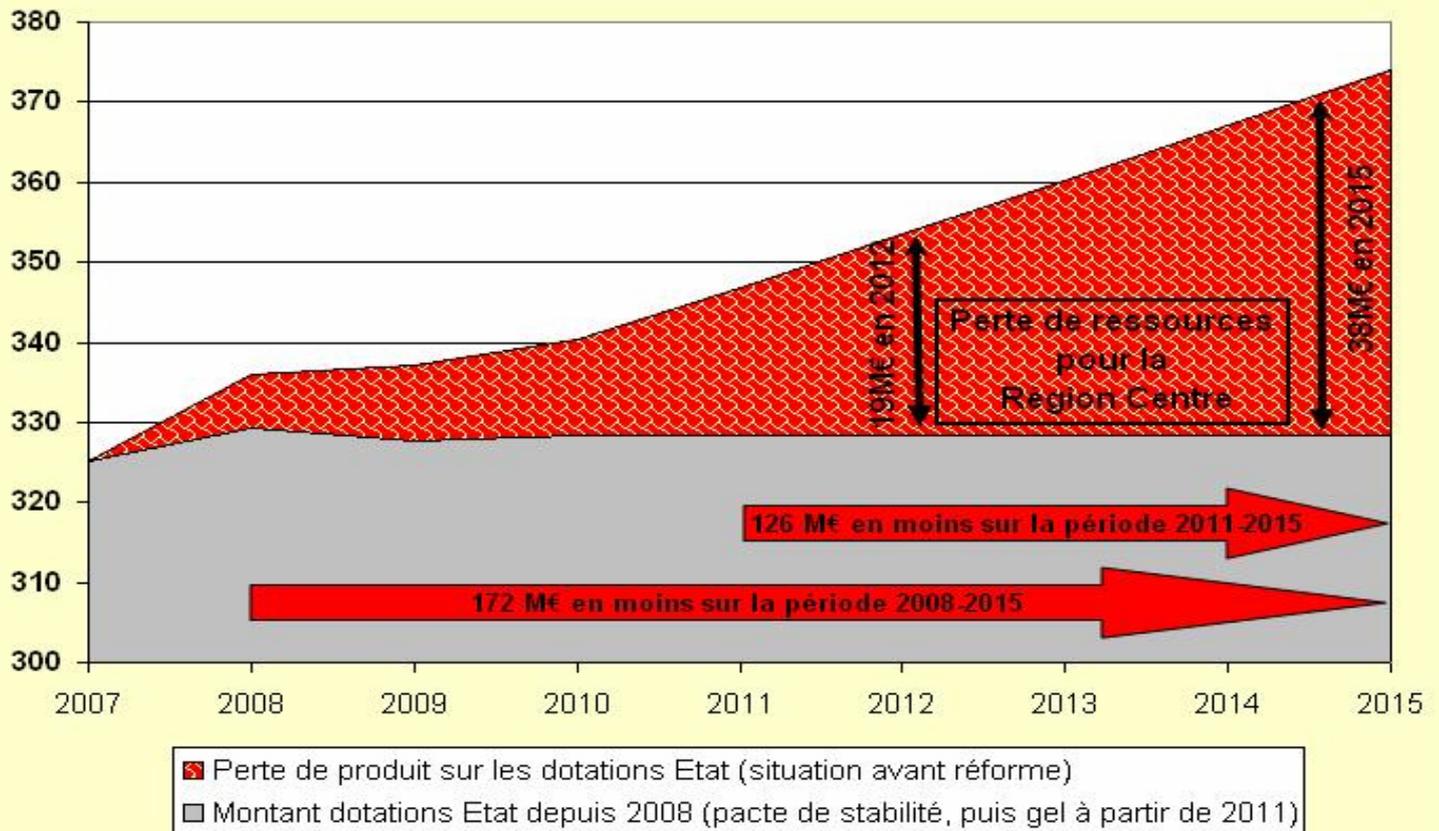
**Alors même que les collectivités contribuent à hauteur de 75% à l'investissement public**, l'Etat a progressivement gelé puis réduit leurs dotations, sous-couvert de leur participation à l'effort de maîtrise des dépenses publiques : ainsi le « contrat de croissance et de solidarité » (évolution des dotations en fonction de l'inflation et du tiers de la croissance entre 2004 et 2007) s'est transformé en « Contrat de stabilité » en 2008 (évolution des dotations au seul rythme de l'inflation prévisionnelle).

Les différentes réformes, n'intégrant pas à ce jour les effets du plan d'austérité annoncé par le gouvernement, peuvent être illustrées par le tableau ci-après qui retrace de manière explicite du dynamisme des dotations versées aux collectivités.

2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Contrat de Croissance et de Solidarité				Contrat de stabilité	Plus de contrat				
Taux prévisionnel d'évolution des prix à la consommation et 33% de la croissance de la richesse nationale				Taux prévisionnel d'évolution des prix à la consommation des ménages (hors tabac)	Enveloppe Normée (évolution moyenne égale à l'inflation)	Gel des dotations, sauf DGF qui progresse de la moitié de l'inflation prév.	<b>GEL DES DOTATIONS</b>		

**Conclusion : L'estimation des pertes de ressources liées au gel des dotations s'élève à 172 M€ depuis la fin du contrat de solidarité et de croissance (2008).**

## L'impact pour la Région du gel des dotations de l'Etat en M€



### 2. Les transferts de compétences de l'acte 2 : une charge nette toujours plus lourde pour les régions

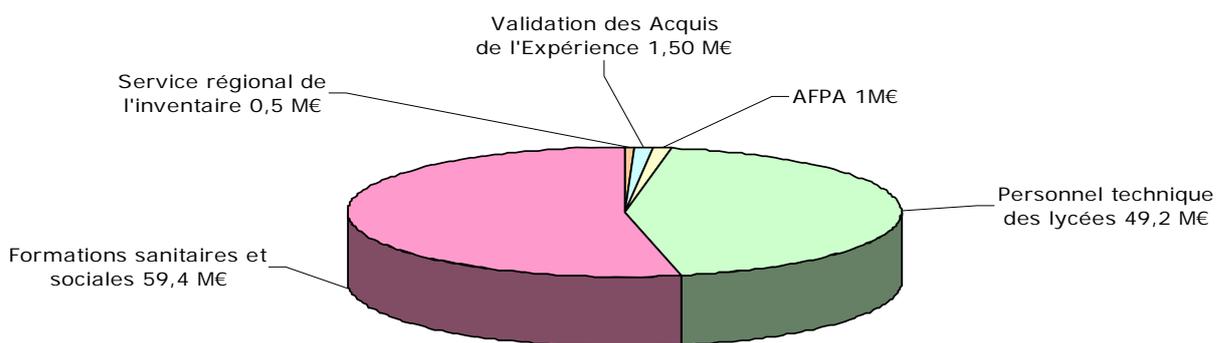
La loi du 13 août 2004 a progressivement transféré à la Région – essentiellement entre 2005 et 2009 - des compétences précédemment exercées par l'Etat, notamment la gestion du personnel technique des lycées, les formations sanitaires et sociales, le service de l'inventaire et l'AFPA.

Sur le plan des dépenses d'investissement (écoles de formation sanitaires et sociales,...) la Région a hérité d'équipements en mauvais état, qu'il a fallu progressivement remettre à niveau et développer, sauf à ne pas remplir correctement les nouvelles missions. Quant aux dépenses de fonctionnement, elles revêtent un caractère obligatoire (dépenses de personnel en particulier) et sont nécessairement dynamiques.

En contrepartie, les transferts de compétences sont insuffisamment compensés. D'une part, la compensation initiale est souvent sous-évaluée et d'autre part, les ressources compensatoires sont figées, (part compensation de la TIPP), induisant pour la Région un effet ciseaux entre les dépenses engagées au titre de ces transferts et les recettes perçues.

Ainsi, l'écart entre les dépenses et les recettes transférées ne cesse de se creuser, pour atteindre 27 M€ en 2011, soit une charge nette de l'ordre de 111,6 M€ depuis 2005.

### Répartition du coût net cumulé depuis 2005 (compétences obligatoires)



### 3- Des dépenses nationales financées par les Régions dans un contexte de désengagement croissant de l'Etat

En plus des transferts de compétences mal compensés, de réformes fiscales inappropriées et du gel des dotations, l'Etat se repose de plus en plus sur les collectivités pour financer des équipements nationaux, en sus des Contrats de Projets Etat-Région qui permettent, par exemple, un financement local des équipements universitaires et de recherche.

**Les dossiers sur lesquels l'Etat se désengage sont multiples et touchent la quasi-totalité de ses domaines d'intervention. Quelques exemples pour la Région Centre :**

⇒ Le financement des lignes à grande vitesse :

Le plan de financement de la ligne à grande vitesse Sud Europe Atlantique, projet d'intérêt national et international (donc relevant de la compétence de l'Etat), a été finalisé en mai 2011 (7,8 milliards d'euros). Sur ce projet, la participation financière de la Région Centre s'élève à 19 M€.

Pour le projet de ligne à grande vitesse Paris – Orléans – Clermont – Lyon, la Région Centre a été sollicitée pour participer au cofinancement des études (total de 52 M€). **Les responsables nationaux de ce projet évoquent régulièrement l'incapacité de l'Etat à financer de tels projets.**

Enfin, la liaison par TGV de Brive-Lille, entièrement financée par les Régions Centre et Limousin, relève normalement de la responsabilité de l'Etat qui devrait la financer au titre des « Trains d'équilibres du territoire » (TET). La participation financière de la Région Centre est importante, avec une participation annuelle moyenne de 1,3 M€.

⇒ La Recherche :

En décembre 2010, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche avait demandé aux organismes membres de la Société civile Synchrotron Soleil (CNRS, CEA) de respecter les engagements budgétaires initiaux. Cependant, lors du conseil extraordinaire du 2 mars, il a été présenté, à la demande de l'Etat, des scénarios de financement affichant une baisse de sa participation de 16 millions d'euros sur les trois exercices cumulés (2011, 2012 et 2013).

La conséquence prévisible était de contraindre cette infrastructure de niveau international à geler, voire supprimer, certains de ses projets de développement. Le désengagement de l'Etat risque en outre d'entraîner une forte réduction des compétences uniques regroupées au sein de Soleil que les collectivités locales ont soutenu depuis son origine (60% du coût de l'équipement ont été financés par le département de l'Essonne, la Région Ile de France et la

Région Centre). La participation financière de la Région Centre sur ce projet représente, à ce jour près de 6 M€ dont 3,8 M€ déjà décaissés.

Enfin, la Région Centre a également été appelée à financer les Programmes de Modernisation des Itinéraires Routiers 2009-2014, compétence de l'Etat, après avoir déjà fourni un effort financier important dans le cadre du CPER 2000-2006 pour un montant global de 105 M€.

**Cette tendance se confirme et s'accélère avec la crise financière et le plan d'austérité déjà engagé par le gouvernement.**

### **C. Face au renchérissement du coût des emprunts, préserver une gestion financière saine au service des dépenses d'avenir et de la solidarité**

Depuis 2005, la région Centre s'est dotée d'objectifs financiers qui permettent de répondre aux impératifs de bonne gestion financière :

- un taux d'épargne brute (épargne brute/recettes de fonctionnement) autour de 30% ;
- une épargne nette supérieure à 150 M€, permettant d'autofinancer plus de la moitié des investissements régionaux;
- une capacité de désendettement (encours de dette/épargne brute) inférieure à 3 ans.

Cette gestion financière efficiente se traduit également par une gestion de la dette équilibrée malgré les difficultés actuelles d'accès à l'emprunt.

**Ces choix de bonne gestion, qui écartent le recours « facile » à l'emprunt apparaissent au regard de la dette abyssale de l'Etat particulièrement fondés, notamment dans cette période.**

#### **1-Un contexte de crise économique et financière qui a des conséquences sur la capacité de la Région à emprunter**

Depuis début juillet s'amplifie sur la scène internationale « une crise de la dette », consécutive aux mauvais chiffres de croissance et d'emploi, mais surtout aux déficits publics records de certains Etats. Cette crise s'inscrit dans la continuité de la crise de 2008/2009, où les Etats ont dû intervenir massivement pour juguler la crise de liquidité, soutenir le système bancaire et relancer l'économie. Les effets des plans de relance se sont désormais estompés et il reste aux Etats la « facture » de la crise, qui se traduit par des déficits publics records et des niveaux d'endettement spectaculaires. Les agences de notation sont intervenues pour sanctionner la gestion de certains Etats occidentaux, parfois de façon brutale, en dégradant leur note.

D'une part, des établissements bancaires français ont effectué (directement ou indirectement) de nombreux placements dans ces pays, les exposant à des risques qu'ils se devaient de provisionner.

D'autre part, les Etats sont intervenus pour soutenir d'autres Etats en difficulté (et leurs établissements bancaires engagés dans ces pays), notamment la Grèce, qui a fait l'objet de plans de sauvetage en 2010 et 2011. Cette conjonction des difficultés explique en grande partie le renchérissement du coût du recours à l'emprunt, pour les particuliers, les entreprises ou pour les collectivités locales.

**Depuis quelques mois, les collectivités territoriales, et notamment les plus grandes, se heurtent à des difficultés réelles pour accéder à l'emprunt.** Certains établissements ne répondent pas aux consultations ou le font pour des volumes très faibles au regard des besoins exprimés (en moyenne 20% du besoin) et à des conditions parfois rédhitoires (de nombreuses commissions et une marge supérieure à 100 points de base début juillet, voire 300 points de base fin août, soit des niveaux non atteints jusqu'ici, même au plus haut de la crise 2008-2009).

Toutefois, la Région Centre a anticipé son appel d'offres dès le mois de mai 2011 et a contracté avec différents partenaires pour couvrir son besoin d'emprunt pour l'année 2011.

Pour l'année 2012, elle envisage de souscrire un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, notamment pour des opérations d'aménagement du territoire et d'enseignement supérieur.

## **2- La gestion de la dette : un défi pour les prochaines années dans un contexte de hausse des taux d'intérêt et du renchérissement du recours à l'emprunt**

Jusqu'ici, la Région Centre a toujours mis en œuvre une stratégie de **gestion de dette prudente et équilibrée**. La gestion active de son encours lui permet ainsi de disposer d'un taux moyen performant : 2,39% fin 2010, pour une moyenne des régions à 2,70% et une moyenne des collectivités locales à 3,09% (*source : Finance Active*). Le capital restant dû est indexé sur des conventions très peu risquées.

**Sa dette est exclusivement composée de produits de la zone euro classés comme non complexes selon la charte Gissler.**

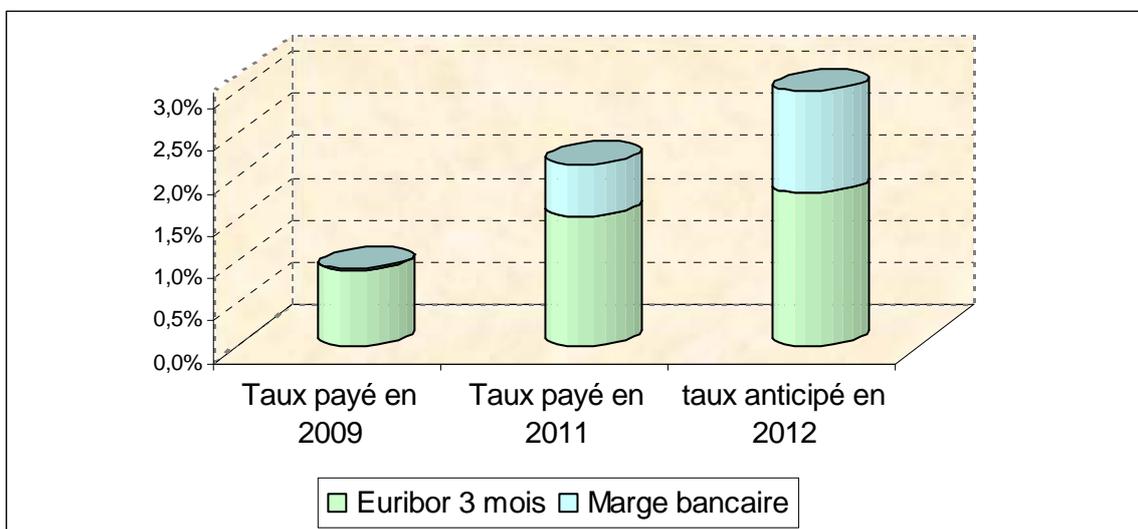
Par ailleurs, alors que l'effort d'investissement est accru, le recours à l'emprunt reste limité malgré le contexte actuel de perte d'autonomie fiscale. En effet, depuis 2005, le taux de couverture des dépenses d'investissement par l'emprunt reste stable, autour de 27%.

Aujourd'hui, la Région, comme l'ensemble des collectivités, se retrouve face à un double effet de renchérissement du coût de sa dette du fait de :

- la hausse des taux d'intérêts
- la hausse des marges bancaires

Ainsi, lorsqu'elle mobilise un prêt sur de l'Euribor 3 mois :

- il y a 2 ans elle payait : 0,903 % (index à 0,883 % + marge de 0,02 %)
- aujourd'hui elle paie : 2,135 % (index à 1,535 % + la marge de 0,60 %)
- demain elle anticipe: 3,00 % (index à 1,80 % + la marge de 1,20 %)
- Les marges proposées début septembre par les banques atteignent désormais 3%.



En effet, la Banque Centrale Européenne (BCE) a annoncé en juillet un relèvement de ses taux directeurs afin d'enrayer la hausse de l'inflation (2,7% en mai contre un objectif de 2%). Par ailleurs, les nouvelles recommandations du Comité de Bâle, dites « Bâle 3 », obligent les banques à augmenter leurs fonds propres au vu du volume des crédits qu'elles accordent. Ces nouvelles règles destinées à renforcer la solidité des banques, ont déjà des conséquences sur les possibilités pour les banques d'accorder des prêts aux collectivités locales, compte tenu des volumes d'emprunt.

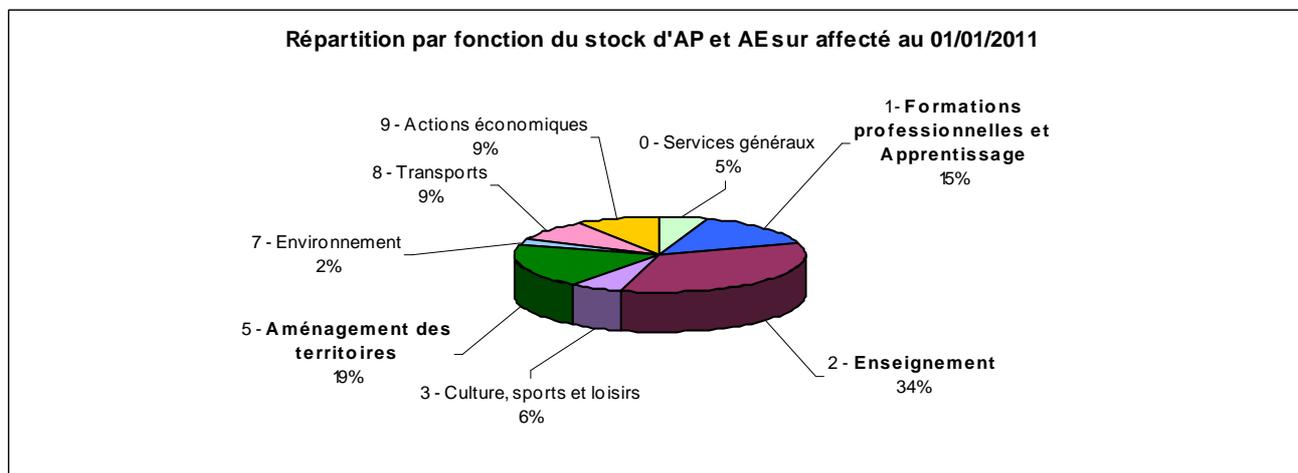
**Conclusion : un endettement régional raisonnable et maîtrisé, mais qui subira progressivement les impacts de la crise financière et bancaire.**

**Pour la Région Centre, l'annuité augmentera progressivement, sous l'effet cumulé d'une hausse certaine des taux et du renchérissement de l'accès au crédit bancaire. De nouveaux vecteurs de financement sont donc à imaginer dès aujourd'hui.**

## Annexe 1 : gestion pluriannuelle

La Région gère en pluri-annualité 87 % de sa section d'investissement (autorisations de programme) depuis 1993 et 13% de sa section de fonctionnement (autorisations d'engagement) depuis 2005.

En établissant une répartition par fonction (selon la M71) du stock d'affectation d'AP et d'AE restant à mandater, il est constaté que les compétences obligatoires et les priorités régionales (fonctions 1, 2, 5) représentent 68 % du stock total.

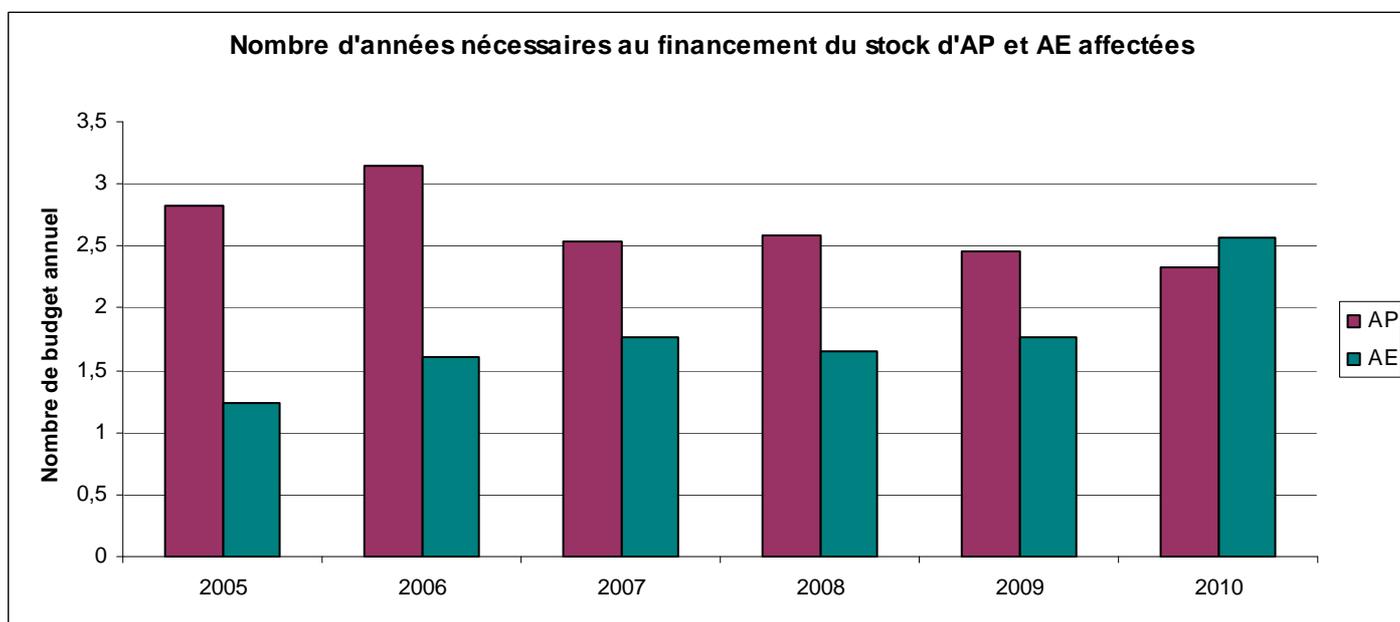


Le **ratio de couverture des AP et AE affectées** constitue une fourchette médiane de l'engagement régional dans la mesure où l'affectation correspond à une réserve de crédits destinée à la réalisation d'une opération identifiée et évaluée.

Cet indicateur, purement informatif, s'entend en termes de durée. Plus la durée est courte, plus la collectivité est en capacité d'honorer ses dépenses. Toutefois, une durée trop courte signifierait une mauvaise approche de la gestion pluriannuelle des AP et AE / CP.

Au 01/01/2011, **2,33 années de crédits de paiement sont nécessaires pour financer le stock**, à volume de mandatement constant et sans inscrire de nouvelles AP. Pour le fonctionnement, le ratio se situe autour de 2,5 années.

L'objectif est de stabiliser ces ratios à ces niveaux pour être en constante capacité de couvrir les ouvertures d'AP et AE par des crédits de paiement suffisants.



## ANNEXE 2

## Soldes Intermédiaires de Gestion

	BP 2004	BP 2005	BP 2006	BP 2007	BP 2008	BP 2009	BP 2010	BP 2011
<b>EPARGNE DISPONIBLE</b>								
+ Recettes de gestion	544 764 300	618 118 000	698 061 000	740 995 800	798 204 700	835 057 600	832 982 374	867 270 000
- Dépenses de gestion	362 925 027	402 628 400	478 103 000	511 874 900	580 596 000	618 987 100	627 817 835	635 535 000
<i>dont interventions régionales</i>	325 563 900	361 196 000	434 512 500	464 464 600	526 812 200	562 054 100	569 165 485	575 154 500
<i>dont moyens généraux</i>	37 361 127	41 432 400	43 590 500	47 410 300	53 783 800	55 987 100	58 652 350	60 380 500
<b>= Epargne de gestion</b>	<b>181 839 273</b>	<b>215 489 600</b>	<b>219 958 000</b>	<b>229 120 900</b>	<b>217 608 700</b>	<b>216 070 500</b>	<b>205 164 539</b>	<b>231 735 000</b>
- Intérêts de la dette	12 950 000	12 800 000	14 900 000	16 400 000	18 400 000	20 100 000	18 100 000	19 900 000
<b>= Epargne brute</b>	<b>168 889 273</b>	<b>202 689 600</b>	<b>205 058 000</b>	<b>212 720 900</b>	<b>199 208 700</b>	<b>195 970 500</b>	<b>187 064 539</b>	<b>211 835 000</b>
- Remboursement de la dette en capital	21 962 673	24 900 000	28 600 000	30 800 000	35 600 000	36 000 000	41 300 000	43 300 000
<b>= Epargne disponible</b>	<b>146 926 600</b>	<b>177 789 600</b>	<b>176 458 000</b>	<b>181 920 900</b>	<b>163 608 700</b>	<b>159 970 500</b>	<b>145 764 539</b>	<b>168 535 000</b>
+ Dépenses d'investissement	270 810 600	321 202 800	326 587 500	330 392 000	321 740 700	307 560 700	307 560 700	325 936 900
<i>dont interventions régionales</i>	267 239 600	318 386 000	323 937 500	328 151 900	319 605 700	304 738 700	304 913 200	322 635 700
<b>EMPRUNT</b>	<b>78 000 000</b>	<b>79 800 000</b>	<b>87 700 000</b>	<b>85 000 000</b>	<b>82 800 000</b>	<b>80 500 000</b>	<b>88 500 000</b>	<b>83 000 000</b>

## ANNEXE 3

## Population

<i>En millions d'habitants</i>	<b>Totale recensement de 1999</b>	<b>Totale estimation 2003 *</b>	<b>Totale estimation 2008*</b>	<b>Active en 1999</b>	<b>% actifs dans total</b>	<b>Evolution population totale 1999 ⇒ 2003</b>	<b>Evolution population totale 2003 ⇒ 2007</b>	<b>Population 2011</b>
<b>Alsace</b>	1,734	1,775	1,815	0,824	48%	2,4%	2,3%	1,837
<b>Aquitaine</b>	2,908	2,988	3,119	1,292	44%	2,8%	4,4%	3,177
<b>Auvergne</b>	1,309	1,314	1,335	0,579	44%	0,4%	1,6%	1,341
<b>Bourgogne</b>	1,610	1,612	1,628	0,711	44%	0,1%	1,0%	1,638
<b>Bretagne</b>	2,906	2,978	3,094	1,262	43%	2,5%	3,9%	3,149
<b>Centre</b>	2,440	2,467	2,519	1,109	45%	1,1%	2,1%	2,531
<b>Champagne-Ardenne</b>	1,342	1,337	1,338	0,603	45%	-0,4%	0,1%	1,338
<b>Franche-Comté</b>	1,117	1,131	1,150	0,502	45%	1,3%	1,7%	1,163
<b>Languedoc-Roussillon</b>	2,296	2,402	2,534	0,957	42%	4,6%	5,5%	2,581
<b>Limousin</b>	0,711	0,711	0,730	0,142	20%	0,0%	2,7%	0,740
<b>Lorraine</b>	2,310	2,319	2,335	1,012	44%	0,4%	0,7%	2,346
<b>Midi-Pyrénées</b>	2,552	2,638	2,776	1,133	44%	3,4%	5,2%	2,838
<b>Nord-Pas-de-Calais</b>	3,997	4,013	4,018	1,616	40%	0,4%	0,1%	4,024
<b>Basse-Normandie</b>	1,422	1,436	1,456	0,627	44%	1,0%	1,4%	1,467
<b>Haute-Normandie</b>	1,780	1,787	1,811	0,807	45%	0,4%	1,3%	1,825
<b>Pays de la Loire</b>	3,222	3,312	3,450	1,458	45%	2,8%	4,2%	3,510
<b>Picardie</b>	1,858	1,869	1,894	0,839	45%	0,6%	1,3%	1,906
<b>Poitou-Charentes</b>	1,640	1,668	1,724	0,717	44%	1,7%	3,4%	1,752
<b>PACA</b>	4,506	4,665	4,815	1,928	43%	3,5%	3,2%	4,882
<b>Rhône-Alpes</b>	5,645	5,814	6,021	2,602	46%	3,0%	3,6%	6,117
<b>TOTAL métropole (hors Ile-de-France et Corse)</b>	<b>47,305</b>	<b>48,236</b>	<b>49,562</b>	<b>20,720</b>	<b>44%</b>	<b>2,0%</b>	<b>2,7%</b>	<b>50,162</b>
<b>MOYENNE</b>	<b>2,365</b>	<b>2,412</b>	<b>2,478</b>	<b>1,036</b>	<b>43,1%</b>	<b>1,6%</b>	<b>2,7%</b>	<b>2,494</b>

\* Estimation localisée de population

## ANNEXE 4

RECETTES BP 2011									
en millions d'euros	Total		Investissement		Fonctionnement	% Investissement hors emprunt dans total	% Emprunt dans total	% Fonctionnement dans total	emprunt prévu 2011
	avec emprunt	hors emprunt	avec emprunt	hors emprunt					
Alsace	761	662	155,68	57	605	8%	13%	80%	99
Aquitaine	1 319	1 085	342,91	109	976	8%	18%	74%	234
Auvergne	645	561	144,88	61	501	9%	13%	78%	84
Bourgogne	819	658	233,57	72	586	9%	20%	71%	162
Bretagne	1 176	1 013	250,00	87	926	7%	14%	79%	163
Centre	1 024	941	186,40	103	838	10%	8%	82%	83
Champagne-Ardenne	615	540	132,82	57	483	9%	12%	78%	76
Franche-Comté	493	453	77,08	37	416	8%	8%	84%	40
Languedoc-Roussillon	1 131	942	271,66	83	859	7%	17%	76%	189
Limousin	440	369	105,08	34	334	8%	16%	76%	71
Lorraine	990	889	187,22	86	803	9%	10%	81%	101
Midi-Pyrénées	1 151	1 053	212,46	114	939	10%	9%	82%	98
Nord-Pas-de-Calais	2 083	1 655	596,13	169	1 486	8%	21%	71%	400
Basse-Normandie	647	548	136,65	38	510	6%	15%	79%	99
Haute-Normandie	864	693	216,69	46	647	5%	20%	75%	171
Pays de la Loire	1 407	1 154	367,33	115	1 040	8%	18%	74%	253
Picardie	977	802	276,42	102	700	10%	18%	72%	174
Poitou-Charentes	685	606	137,62	58	547	8%	12%	80%	79
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 952	1 663	376,45	87	1 576	4%	15%	81%	289
Rhône-Alpes	2 420	2 019	518,51	118	1 901	5%	17%	79%	401
<b>TOTAL</b>	<b>21 597</b>	<b>18 304</b>	<b>4 926</b>	<b>1 633</b>	<b>16 672</b>	<b>8%</b>	<b>15%</b>	<b>77%</b>	<b>3 266</b>

Depuis le 1<sup>er</sup> trimestre 2011, la part Grenelle de la TIPP peut être affectée en investissement ou en fonctionnement. La décision n'étant pas identique pour toutes les régions, SFL a décidé d'affecter cette nouvelle recette en investissement. Les chiffres de la région Centre n'y font pas exception, même si cette ressource a été votée en fonctionnement au BP 2011.

## ANNEXE 5

en millions d'euros

	Part des dotations de l'Etat dans les ressources de la collectivité (hors FCTVA)										Part/ressources
	DGF <sup>(1)</sup>	DGD <sup>(2)</sup>	DRES <sup>(3)</sup>	DFPA <sup>(4)</sup>	Dotations S. <sup>(5)</sup>	TIPP comp <sup>(6)</sup>	DCRTP <sup>(7)</sup>	FNGIR <sup>(8)</sup>	AC <sup>(9)</sup>	Total	
Alsace	189,29	24,90	23,51	46,50	19,60	80,44	4		n/c	388,52	51,08%
Aquitaine	256,87	16,67	24,60	83,05	20,05	137,23	36	60	9	634,00	48,08%
Auvergne	143,83	10,23	11,10	39,53	14,67	76,51		65	5	361,20	55,96%
Bourgogne	171,94	17,59	15,22	47,83	17,90	83,45	21	0	7	374,50	45,71%
Bretagne	256,79	19,47	20,96	72,23	14,90	150,85	16	18	7	569,24	48,40%
Centre	243,03	18,88	22,79	71,90	31,19	113,35	26	17	10	544,45	53,15%
Champagne-Ardenne	131,30	27,14	17,84	0,00	12,38	73,00	12	17	5	290,69	47,24%
Franche-Comté	116,90	10,10	16,20	35,00	9,40	65,10	0	45	3	297,70	60,41%
Languedoc-Roussillon	231,32	16,82	19,16	78,68	12,42	103,29	47	53	9	561,25	49,62%
Limousin	117,72	4,59	6,80	17,30	8,32	62,00	10	13	4	238,73	54,31%
Lorraine	218,05	26,33	22,75	61,86	26,00	141,75	17	19	6	532,89	53,84%
Midi-Pyrénées	254,00	14,40	20,70	38,00	16,50	128,50	52	78	11	601,99	52,30%
Nord-Pas-de-Calais	359,72	47,82	41,89	118,52	45,51	213,92	82	94	14	1003,35	48,18%
Basse-Normandie	118,73	5,20	12,78	49,99	15,25	79,11	30	36	5	346,70	53,61%
Haute-Normandie	150,00	7,71	19,73	72,63	10,00	91,05		99	n/c	449,66	52,05%
Pays-de-Loire	263,45	16,90	23,12	104,35	37,50	143,40	21	0	9	609,72	43,34%
Picardie	222,01	29,20	51,68	60,00	8,50	95,00	20	29	9	515,27	52,75%
Poitou-Charentes	142,56	5,48	15,73	55,13	30,06	85,00		31	9	364,65	53,23%
PACA	408,96	26,21	31,51	133,80	35,60	184,67	79	72	10	972,18	49,80%
Rhône-Alpes	581,30	39,00	45,00	138,00	53,00	253,00	8	13	7	1130,10	46,71%
<b>Moyenne</b>											<b>50,99%</b>

(1) Dotation Générale de Fonctionnement

(2) Dotation Générale de Décentralisation

(3) Dotation Régionale d'Équipement Scolaire

(4) Dotation de Formation Professionnelle et Apprentissage (+ Dotation de Gestion des Indemnités des Apprentis)

(5) "Dotations spécifiques" : Fond National de Développement et de Modernisation de l'Apprentissage + part Contrat d'Objectif et de Moyens du FNDMA + Participation des familles aux dépenses d'hébergement et de restauration (ex FARPI)

(6) Part compensation de la TIPP

(7) Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle

(8) Fond National de Garantie Individuelle de Ressources

(9) "Autres compensations" : Compensation au titre de la Contribution Economique Territoriale + Dotation pour transfert de compensation d'exonération de fiscalité directe locale.

## ANNEXE 6

FISCALITE DIRECTE BP 2011								
en millions d'euros	TOTAL		Dont produit CVAE et IFER		Dont dotations de compensations fiscales			
	M€	% dans recettes de fonctionnement	M€	% dans recettes de fonctionnement	M€	FNGIR	DCRTP	% dans recettes de fonctionnement
Alsace	135	22%	106	18%	29	29		5%
Aquitaine	277	28%	181	19%	96	60	36	10%
Auvergne	130	26%	64	13%	65		65	13%
Bourgogne	129	22%	108	18%	21		21	4%
Bretagne	220	24%	186	20%	34	18	16	4%
Centre	208	25%	165	20%	43	17	26	5%
Champagne-Ardenne	108	22%	79	16%	29	17	12	6%
Franche-Comté	110	27%	65	16%	45		45	11%
Languedoc-Roussillon	239	28%	139	16%	100	53	47	12%
Limousin	69	21%	46	14%	23	13	10	7%
Lorraine	172	21%	136	17%	36	19	17	4%
Midi-Pyrénées	293	31%	163	17%	130	78	52	14%
Nord-Pas-de-Calais	410	28%	234	16%	176	94	82	12%
Basse-Normandie	151	30%	85	17%	66	36	30	13%
Haute-Normandie	208	32%	110	17%	99		99	15%
Pays-de-Loire	249	24%	228	22%	21		21	2%
Picardie	162	23%	113	16%	49	29	20	7%
Poitou-Charentes	118	21%	87	16%	31		31	6%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	405	26%	254	16%	151	72	79	10%
Rhône-Alpes	468	25%	447	24%	21	13	8	1%
<b>MOYENNE</b>	<b>213,1</b>	<b>25%</b>	<b>149,9</b>	<b>17%</b>	<b>63,2</b>	<b>41,46</b>	<b>33,5</b>	<b>8%</b>

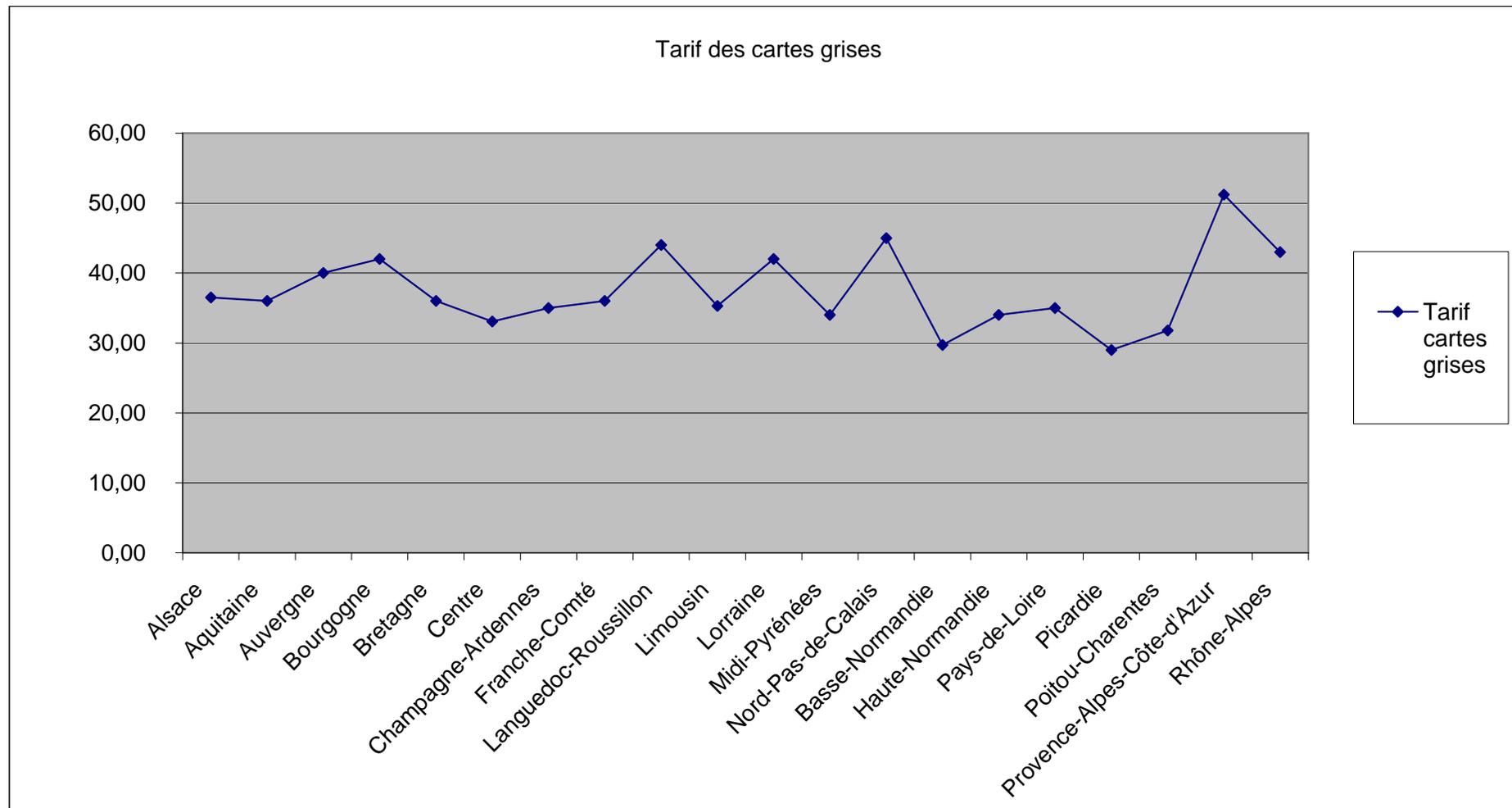
Ces données sont issues des prévisions de novembre 2010 et sont susceptibles d'évolution à la baisse, notamment la part CVAE au profit des compensations FNGIR et DCRTP. Les notifications définitives seront connues en octobre 2011.

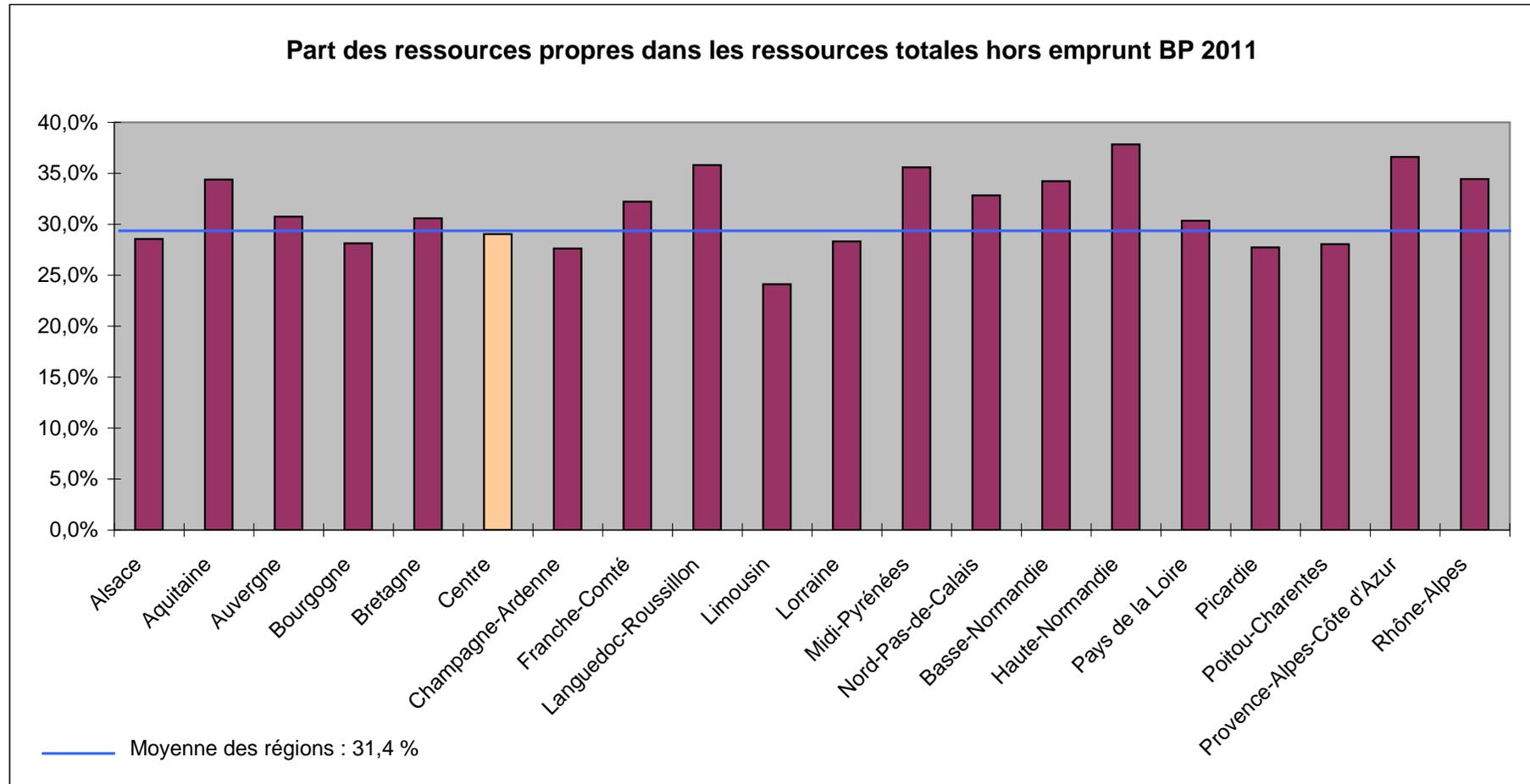
## ANNEXE 7

PRODUIT FISCALITE INDIRECTE BP 2011								
	Produit total	% dans recettes de fonctionnement	dont carte grise		dont permis conduire		Taxe d'apprentissage	TIPP*
			tarif	produit en M€	tarif	produit en M€		
Alsace	112	18%	36,50	54		0	20,30	37,43
Aquitaine	197	20%	36,00	95		0	33,32	68,48
Auvergne	90	18%	40,00	43		0	15,50	31,00
Bourgogne	114	20%	42,00	56		0	17,56	40,77
Bretagne	195	21%	36,00	90		0	33,00	72,00
Centre	151	18%	33,09	65		0	27,88	58,00
Champagne-Ardenne	83	17%	35,00	41		0	15,40	27,00
Franche-Comté	71	17%	36,00	36		0,0	11,20	24,60
Languedoc-Roussillon	181	21%	44,00	98		0	26,52	56,00
Limousin	44	13%	35,30	20	26,6 €	0,3	7,55	16,00
Lorraine	153	19%	42,00	80		0	30,00	43,00
Midi-Pyrénées	167	18%	34,00	82		0	26,00	59,00
Nord-Pas-de-Calais	239	16%	45,00	133		0	39,73	66,17
Basse-Normandie	71	14%	29,73	36		0	17,50	17,00
Haute-Normandie	92	14%	34,00	54		0	17,60	20,00
Pays-de-Loire	215	21%	35,00	101		0	44,34	70,00
Picardie	117	17%	29,00	61		0	17,00	39,40
Poitou-Charentes	78	14%	31,80	52	25,0 €	1	25,38	n/c
Provence-Alpes-Côte d'Azur	308	20%	51,20	204		0	49,90	54,40
Rhône-Alpes	344	18%	43,00	227		0	54,50	62,00
<b>MOYENNE</b>	<b>151</b>	<b>18%</b>	<b>37,43</b>	<b>81</b>	<b>25,8 €</b>	<b>0</b>	<b>26,51</b>	<b>45,38</b>

\* TIPP modulation + part Grenelle

ANNEXE 8

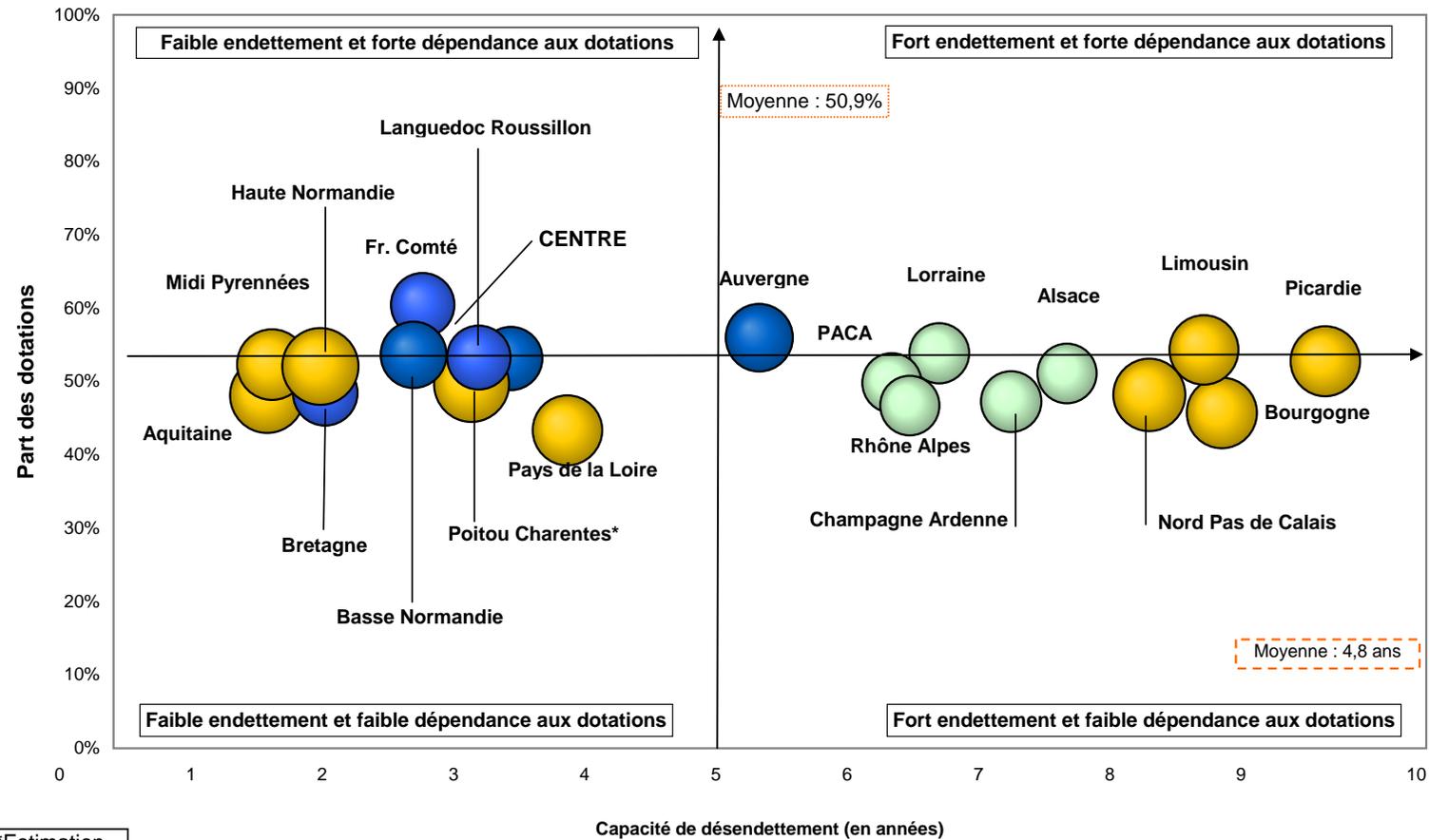




Les ressources propres sont composées de la fiscalité directe propre (CVAE + IFR) et de la fiscalité indirecte (carte grise et permis de conduire).

Pour calculer la part des ressources propres dans les ressources totales il suffit de diviser les ressources propres par les recettes totales hors emprunt.

### ENDETTEMENT ET DEPENDANCE DES REGIONS AUX DOTATIONS DE L'ETAT



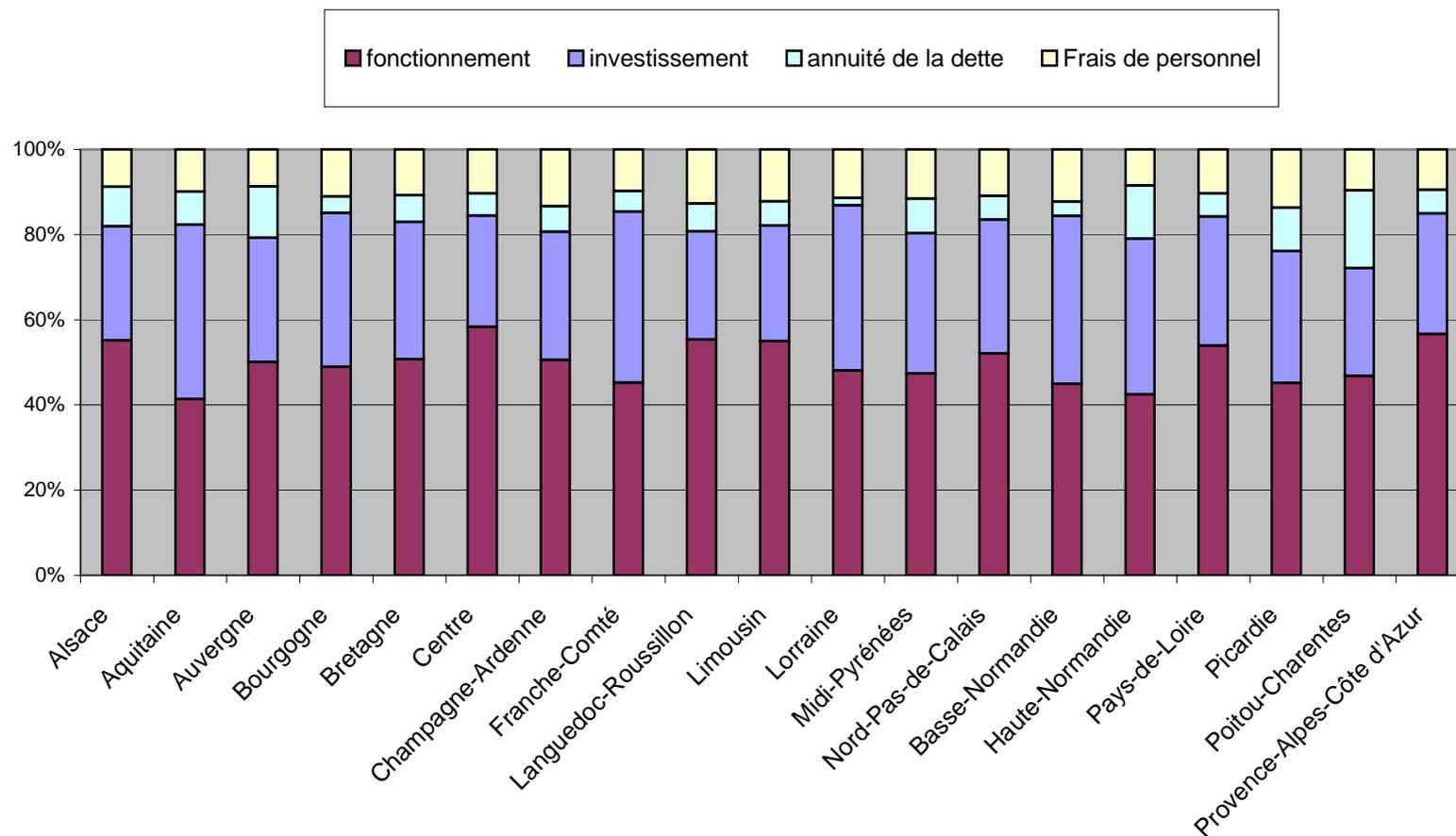
**Dépenses d'investissement par habitants**

- inférieur à 120€/hab ●
- entre 120€/hab et 150€/hab ●
- supérieur à 150€/hab ●

## ANNEXE 11

DEPENSES BP 2011									
	Total		Investissement			Fonctionnement		% Fonctionnement dans total	% Investissement dans total
	M€	€/habitant	M€	hors dette	€/habitant	M€	€/habitant		
Alsace	761	414	257	208	113	504	274	66%	34%
Aquitaine	1 319	415	604	560	176	715	225	54%	46%
Auvergne	645	481	248	198	147	397	296	62%	38%
Bourgogne	819	500	288	260	159	532	325	65%	35%
Bretagne	1 176	373	458	425	135	718	228	61%	39%
Centre	1 005	397	369	326	129	636	251	63%	37%
Champagne-Ardenne	615	460	184	160	119	432	323	70%	30%
Franche-Comté	493	424	166	151	130	326	281	66%	34%
Languedoc-Roussillon	1 131	438	489	461	179	642	249	57%	43%
Limousin	440	594	133	113	153	307	414	70%	30%
Lorraine	1 010	430	314	276	118	696	297	69%	31%
Midi-Pyrénées	1 151	406	462	449	158	689	243	60%	40%
Nord-Pas-de-Calais	2 056	511	784	677	168	1 272	316	62%	38%
Basse-Normandie	647	441	232	205	140	415	283	64%	36%
Haute-Normandie	864	473	359	342	188	504	276	58%	42%
Pays-de-Loire	1 407	401	636	541	154	771	220	55%	45%
Picardie	977	512	334	300	157	643	337	66%	34%
Poitou-Charentes	687	392	250	225	129	437	250	64%	36%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 952	400	655	558	114	1 297	266	66%	34%
Rhône-Alpes	2 420	396	777	693	113	1 643	269	68%	32%
<b>TOTAL</b>	<b>21 573</b>	<b>435</b>	<b>7997</b>	<b>7128</b>	<b>161</b>	<b>13 575,21</b>	<b>274</b>	<b>63%</b>	<b>37%</b>

## REPARTITION DES DEPENSES DES REGIONS BP 2011

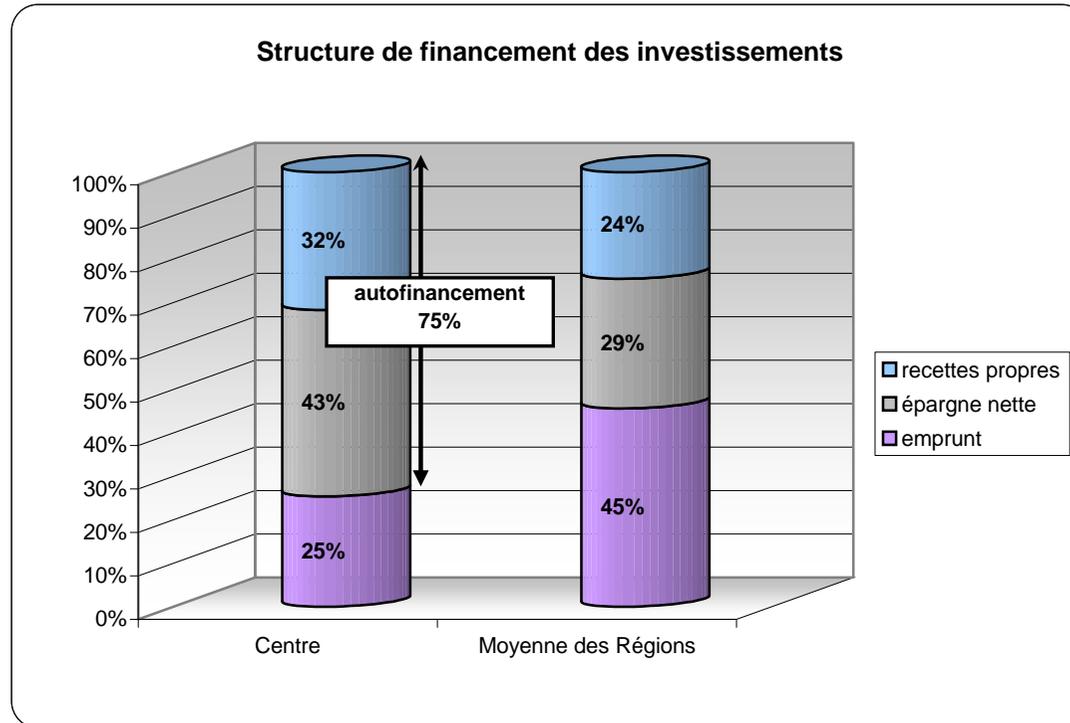


## ANNEXE 13

<b>FRAIS DE PERSONNEL BP 2011</b>			
	<b>Total en M€</b>	<b>€ / Habitant</b>	<b>% dans dépenses de fonctionnement</b>
Alsace	68	36,8	13,4%
Aquitaine	136	42,7	19,0%
Auvergne	64	47,8	16,1%
Bourgogne	78	47,4	14,6%
Bretagne	130	41,3	18,1%
Centre	109	42,9	17,1%
Champagne-Ardenne	63	47,4	14,7%
Franche-Comté	67	57,7	20,6%
Languedoc-Roussillon	112	43,3	17,4%
Limousin	57	76,7	18,5%
Lorraine	124	53,0	17,9%
Midi-Pyrénées	132	46,4	19,1%
Nord-Pas-de-Calais	237	58,9	18,6%
Basse-Normandie	71	48,4	17,1%
Haute-Normandie	106	58,2	21,1%
Pays-de-Loire	125	35,6	16,2%
Picardie	102	53,7	15,9%
Poitou-Charentes	100	57,0	22,9%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	213	43,6	16,4%
Rhône-Alpes	233	38,0	14,2%
<b>MOYENNE</b>	<b>116</b>	<b>48,9</b>	<b>17,4%</b>

le BP 2011 aura vu la fin de l'intégration des TOS aux personnels de la Région. Désormais, la masse salariale devrait connaître une progression plus lente, liée au GVT et à la revalorisation du point d'indice.

ANNEXE 14



## ANNEXE 15

<b>EPARGNE BRUTE BP 2011</b>				
	<b>Montant brut M€</b>	<b>€/habitant</b>	<b>Taux d'épargne</b>	<b>Capacité de désendettement</b>
<b>Alsace</b>	101	55	17%	7ans 3mois
<b>Aquitaine</b>	261	82	27%	1an 2mois
<b>Auvergne</b>	103	77	21%	4ans 11mois
<b>Bourgogne</b>	54	33	9%	8ans 5mois
<b>Bretagne</b>	208	66	22%	1an 7mois
<b>Centre*</b>	183	72	22%	3 ans
<b>Champagne-Ardenne</b>	51	38	11%	6ans 10mois
<b>Franche-Comté</b>	89	77	21%	2ans 4mois
<b>Languedoc-Roussillon</b>	217	84	25%	2ans 9mois
<b>Limousin</b>	28	38	8%	8ans 4mois
<b>Lorraine</b>	107	46	13%	6ans 4mois
<b>Midi-Pyrénées</b>	249	88	27%	1an 3mois
<b>Nord-Pas-de-Calais</b>	215	53	14%	7ans 11mois
<b>Basse-Normandie</b>	95	65	19%	2ans 3mois
<b>Haute-Normandie</b>	143	78	22%	1an 7mois
<b>Pays-de-Loire</b>	268	76	26%	3ans 6mois
<b>Picardie</b>	57	30	8%	9ans 3mois
<b>Poitou-Charentes</b>	110	63	20%	2ans 9mois
<b>Provence-Alpes-Côte d'Azur</b>	278	57	18%	5ans 11mois
<b>Rhône-Alpes</b>	258	42	14%	6ans 1mois
<b>MOYENNE</b>	<b>154</b>	<b>61</b>	<b>18%</b>	<b>4ans 8mois</b>

## ANNEXE 16

<b>ENCOURS DETTE BP 2011</b>			
	<b>montant M€</b>	<b>€/habitant</b>	<b>encours/recettes fonctionnement</b>
<b>Alsace</b>	735,4	400	121,6%
<b>Aquitaine</b>	306,1	96	31,4%
<b>Auvergne</b>	507,4	378	101,4%
<b>Bourgogne</b>	456,6	279	78,0%
<b>Bretagne</b>	335,0	106	36,2%
<b>Centre</b>	555,5	219	66,3%
<b>Champagne-Ardenne</b>	347,6	260	72,0%
<b>Franche-Comté</b>	210,5	181	50,6%
<b>Languedoc-Roussillon</b>	593,4	230	69,1%
<b>Limousin</b>	231,5	313	69,2%
<b>Lorraine</b>	673,1	287	83,9%
<b>Midi-Pyrénées</b>	301,4	106	32,1%
<b>Nord-Pas-de-Calais</b>	1 692,7	421	113,9%
<b>Basse-Normandie</b>	217,8	148	42,7%
<b>Haute-Normandie</b>	225,0	123	34,8%
<b>Pays-de-Loire</b>	927,9	264	89,3%
<b>Picardie</b>	530,1	278	75,7%
<b>Poitou-Charentes</b>	306,7	175	56,0%
<b>Provence-Alpes-Côte d'Azur</b>	1 651,5	338	104,8%
<b>Rhône-Alpes</b>	1 567,8	256	82,5%
<b>MOYENNE</b>	<b>618,7</b>	<b>243</b>	<b>70,6%</b>

## ANNEXE 17

<b>ANNUITE DETTE (INTERETS ET CAPITAL) BP 2011</b>			
	<b>montant M€</b>	<b>€/habitant</b>	<b>% des recettes réelles de fonctionnement</b>
Alsace	71,7	39,0	11,8%
Aquitaine	106,5	33,5	10,9%
Auvergne	71,3	53,1	14,2%
Bourgogne	107,2	65,4	18,3%
Bretagne	45,0	14,3	4,9%
Centre	63,2	25,0	7,5%
Champagne-Ardenne	32,0	23,9	6,6%
Franche-Comté	30,0	25,8	7,2%
Languedoc-Roussillon	55,7	21,6	6,5%
Limousin	29,4	39,7	8,8%
Lorraine	58,7	25,0	7,3%
Midi-Pyrénées	19,9	7,0	2,1%
Nord-Pas-de-Calais	166,7	41,4	11,2%
Basse-Normandie	36,6	24,9	7,2%
Haute-Normandie	29,4	16,1	4,5%
Pays-de-Loire	184,8	52,6	17,8%
Picardie	54,0	28,3	7,7%
Poitou-Charentes	73,9	42,2	13,5%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	404,1	82,8	25,6%
Rhône-Alpes	134,7	22,0	7,1%
<b>MOYENNE</b>	<b>88,73</b>	<b>34,2</b>	<b>10,0%</b>

ANNEXE 18

